

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Réforme de la protection sociale.** – Suite de la discussion du texte de la commission mixte paritaire (p. 2).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2)

Question préalable de M. Bocquet : M. Jean-Pierre Brard.

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

MM. Jean-Pierre Brard, le président, Mme Muguette Jacquaint.

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

- MM. Jean-Pierre Brard, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale ; Daniel Mandon, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Hervé Novelli, Julien Dray. – Rejet de la question préalable.
2. **Prise d'acte de la vacance d'un siège** (p. 30).
  3. **Ordre du jour** (p. 30).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

## RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

### Suite de la discussion du texte de la commission mixte paritaire

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du texte proposé par la commission mixte paritaire sur le projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n° 2451).

### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, permettez-moi tout d'abord de commencer par une remarque. Comme on l'aurait dit sous la III<sup>e</sup> ou la IV<sup>e</sup> République, nous sommes devant une chambre introuvable, puisque le nombre de députés est si considérable qu'une cabine téléphonique eût suffi pour nous réunir ce matin. C'est dire si nos collègues de la majorité ont déjà démissionné du mandat qui leur a été confié par leurs électeurs !

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut écouter la voix de la France. Tout au long de mon intervention, c'est l'exigence que je souhaite traduire. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre et je vous recommande de méditer cette réflexion de Pierre Charron, auteur du XVI<sup>e</sup> siècle, qui écrivit : « Les plus courtes erreurs sont toujours les meilleures. »

C'est après plus de huit jours de conflits sociaux, où les Français, chaque jour de plus en plus nombreux, descendaient dans la rue pour exiger le retrait du plan Juppé, que le Président de la République, depuis les jardins de l'ambassade de France à Cotonou, a daigné, dans sa grande mansuétude, s'exprimer le 2 décembre dernier – vous qui êtes historien à vos heures, monsieur le président, vous ne verrez certainement pas malice dans le choix de la date – sur le mouvement social qui se développait en France.

Les termes employés, le ton de la déclaration sont à l'opposé des discours du candidat Chirac lors de la campagne présidentielle. Personne ne s'en étonnera puisque M. Chirac a dit un jour que les promesses n'engageaient que ceux qui les reçoivent !

Ces Français qui manifestent depuis maintenant plus de trois semaines rejettent le plan Juppé et en ont assez qu'on leur mente. Comment peut-on dire un jour que trop d'impôt tue l'impôt et affirmer six mois plus tard, après les hausses successives imposées depuis l'été, que la réforme annoncée est la seule capable d'endiguer les déficits publics et le chômage ? Il nous invite à avoir courage et confiance. Quelle réponse apporter, sinon la colère et la lutte, quand les mensonges se succèdent et qu'on appelle chaque jour les Français à payer davantage ?

Je cite M. Chirac : « La France est un peu à la croisée des chemins. Si elle se contente de se laisser aller à la facilité, à la fatalité des déficits et de l'exclusion sociale, elle sera vouée au déclin. » Le Président de la République se trompe ou, plutôt, il trompe nos compatriotes. Les deux chemins précités ne risquent pas de se croiser. Les deux routes ne cessent de s'éloigner. Il y a d'un côté ceux qui bénéficient d'exonérations, pour qui quelques prélèvements supplémentaires paraissent bien dérisoires au regard des bénéficiaires déjà enregistrés, des plus-values dégagées, des revenus boursiers, et de l'autre ceux qui courbent encore un peu plus l'échine dès lors qu'on les assomme de nouvelles contributions, ceux qui souffrent quotidiennement sans savoir de quoi sera fait demain et comment faire face aux échéances.

Paré d'une blouse de médecin, le Président Chirac dresse le diagnostic de la maladie qui ronge la France et à laquelle il faut s'attaquer d'urgence sous peine de voir les déficits publics et le chômage continuer de croître. Que ne l'a-t-il pas fait en 1986 quand il était Premier ministre ? A-t-on souvenir de l'une de ses interventions ici dans ce domaine quand M. Balladur était à Matignon et faisait cadeau de multiples exonérations au patronat ? Elle est en partie là la solution pour combler les déficits.

Le Président se veut médecin, mais il ressemble, hélas ! plus à Diafoirus qu'au bon docteur Schweitzer. C'est un véritable remède de cheval que nous prescrit le plan Juppé, mais, quand le traitement n'est pas adapté, le malade ne guérit pas et le mal s'accroît.

Si chaque maladie a son traitement particulier, la potion imposée aux Français, qu'ils refusent d'ingurgiter depuis plusieurs semaines, ne les soignera pas, mais les saignera. Le courage et le temps, si chers à M. Chirac, ne leur seront d'aucun secours, tant s'additionnent les sacrifices financiers qui touchent encore les mêmes catégories, les bas salaires, sans s'attaquer aux revenus financiers.

A l'approche des fêtes de fin d'année, M. Chirac et M. Juppé servent aux Français une soupe rance. On ne peut pas raisonnablement faire le constat de l'existence de la fracture sociale, prôner sa résorption et, le lendemain, l'élargir davantage.

La crise sociale qui marque notre pays depuis plus de trois semaines est profondément originale. Le plan du Gouvernement en a été le détonateur et il est totalement

dérisoire de prétendre désamorcer la crise en démultipliant les dossiers pour donner l'illusion de négocier sur les régimes spéciaux d'un côté, le contrat de plan Etat-SNCF de l'autre, ou en désignant tel ou tel PDG comme bouc émissaire.

Si le Premier ministre s'est finalement résolu à changer de méthode, il est resté entêté sur le fond en maintenant son plan de réforme de la sécurité sociale. Il renonce à la réforme des régimes spéciaux de retraite et suspend la commission Le Vert chargée de réfléchir aux modalités d'allongement de trente-sept annuités et demie à quarante de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein – un premier recul avait été enregistré avec l'annonce de ne pas aligner les régimes spéciaux sur le régime général. La création d'une caisse de retraite des agents de la fonction publique de l'Etat a, elle aussi, été annulée. On laisse cependant sous-entendre à Matignon que suspension ne signifie pas annulation, et M. Mandon, qui est homme de lettres, ne me démentira certainement pas sur la différence de sens qu'il y a entre les deux notions. Et on dit que la commission, qui ne s'appellerait plus « Le Vert », se remettrait au travail dès que possible.

M. Juppé a reporté le contrat de plan Etat-SNCF. La signature prévue à l'origine pour la fin de 1994 est une nouvelle fois repoussée, *sine die*, dit-on. Cela peut, semble-t-il, s'expliquer pour des raisons techniques. Le comité d'entreprise convoqué pour le 12 de ce mois a été annulé, et on comprend pourquoi, et le contrat de plan ne peut être signé sans être préalablement examiné par cette instance.

M. Juppé a également affirmé qu'il n'était pas question de remettre en cause l'âge de la retraite des conducteurs de la SNCF et de la RATP. Il a accepté finalement la rencontre directe avec les syndicats, qu'il avait toujours refusée, laissant à ses ministres et au médiateur Jean Mattéoli le soin de les recevoir. Les syndicats ont été reçus séparément dans la journée du 11 décembre, mais il s'agit là d'un exercice purement formel.

Ceux qui ont vécu de près ce mouvement, autrement que par les petites lucarnes, qui ont pris la peine d'aller voir les cheminots par exemple, monsieur le président, ou d'autres grévistes encore, ou qui, tout simplement, traversant Paris, ont pris dans leur véhicule des personnes qui marchaient, ceux qui ont fait cet effort ne peuvent pas ne pas réfléchir au sens de ce mouvement qui en dit beaucoup plus que les revendications qui sont avancées.

Je voudrais vous faire part de l'opinion du philosophe, Michel Onfray, qui écrit :

« Ce qui me semble réunir ces millions de gens, c'est le refus franc et net d'un libéralisme triomphant tous azimuts. Depuis des années, le déficit d'idées des gens au pouvoir est flagrant : ils se sont fait élire sur de prétendus projets de société affriolants pour finalement gouverner en se faisant les porteurs d'eau du marché ». C'est de vous qu'il est question ! « L'accélération de ce mouvement avec Juppé a montré avec trop d'insolence le mépris dans lequel les gens de pouvoir tiennent les hommes quand il s'agit d'avancer les pions du libéralisme. La loi du marché est leur seul credo » – vous ne pouvez pas le contester – « même si l'on doit payer cette tyrannie de misère, de chômage, de violence, de pauvreté, voire de guerre néocoloniale dans le Golfe. En lieu et place de projets politiques, les gouvernants qui se succèdent au pouvoir depuis les "trentes glorieuses" n'ont plus à proposer que des variations sur le thème économique : comment gérer

le capitalisme mondial ? Et ils n'ont de solution qu'en souhaitant une Europe libérale – celle de Maastricht – qui puisse jouer dans la cour des grands blocs capitalistes.

« Ce qui s'achève, ce qui commence ? Je ne veux pas pronostiquer, le réel a toujours plus d'imagination que les hommes. Mais on peut avancer l'idée que, dans ce mouvement, ce qui s'est vu, c'est un symptôme : l'idée libérale est moins universellement partagée qu'on a bien voulu le dire après la chute du mur de Berlin. Entre le capitalisme américain et le soviétisme des pays de l'Est, le désir est flou mais réel d'une troisième voie réellement à gauche. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Ce n'est pas seulement le philosophe Michel Onfray qui fait une telle constatation, c'est aussi Sa Sainteté, le pape Jean-Paul II, dans l'encyclique qu'il a publiée pour le centenaire de l'autre encyclique, *Rerum novarum*.

**M. Daniel Mandon**, rapporteur de la commission mixte paritaire. C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard**. Je vois que nous buvons du même lait, c'est-à-dire du lait bénit ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je pensais que vous dormiez, mes chers collègues. Vous commencez à m'inquiéter ! (*Sourires.*)

Dans son encyclique, pour marquer le centenaire de *Rerum novarum*, le pape, faisant le constat de l'effondrement à l'Est, dit aux tenants du libéralisme échevelé – et donc la leçon s'adresse à vous –, en substance, c'est-à-dire avec des mots plus châtiés que ceux que je vais utiliser : L'effondrement à l'Est ne valide pas ce qui se passe à l'Ouest, et il faut trouver d'autres solutions pour répondre à l'aspiration de justice et de fraternité dont l'humanité est porteuse.

Avec de telles références qui vont de Michel Onfray à Sa Sainteté, le pape Jean-Paul II, vous devriez faire un effort d'écoute et de réflexion si tant est que vous réussissiez à vous extraire des ornières où vous êtes embourbés !

Je continue la citation de Michel Onfray : « Pendant ces trois semaines, le travail qui n'a pas eu lieu a été, pour moi comme pour d'autres, un manque à gagner non négligeable, et personne parmi mes interlocuteurs n'a manifesté la moindre acrimonie à l'endroit des grévistes. » Les quelques manifestations que vous avez essayé d'organiser ont été ridicules à souhait, mes chers collègues, vous le savez bien.

**M. Denis Jacquat**. Ça veut dire quoi ?

**M. Jean-Pierre Brard**. Je pense que nous pourrions en parler en privé une fois que j'aurai terminé mon exposé.

**M. Denis Jacquat**. Oui, après !

**M. Jean-Pierre Brard**. « Au contraire, dit Michel Onfray, une sympathie, plutôt, au sens étymologique : un trajet affectif effectué aux côtés des personnes qui revendiquaient et manifestaient.

« En fait, la plupart savent qu'une solidarité devrait exister entre ceux qui sont gouvernés contre ceux qui gouvernent lorsque les seconds considèrent les premiers uniquement comme des contribuables à pressurer et non comme des citoyens à respecter. Les manifestants ont montré qu'ils en ont assez d'être pris en otage. La fracture sociale ne se comble pas en exigeant des gouvernés qu'ils ne soient que des exécutants dociles entre les mains des gouvernants. Cette conscience de n'être plus depuis longtemps que des contribuables, et non plus des

citoyens, est vraisemblablement à l'origine de cette solidarité réjouissante. Elle est d'ailleurs à entretenir comme une belle plante... »

Et Michel Onfray continue, et je suis sûr que le texte que je vais lire sera une source de réflexion pour les hommes politiques : « L'absence d'une authentique perspective politique crédible à gauche est déplorable. Car il est du rôle de la politique de proposer des alternatives en forme de projets de société là où le syndicalisme manifeste des revendications formulées à partir de la quotidienneté. La population et les syndicats ont fait leur travail en disant qu'ils ne voulaient pas ou plus d'un libéralisme triomphant, arrogant et dominant sans partage. Aux partis politiques de faire le leur en agissant comme des forces de proposition, positives, actives et constructives.

« A l'heure où des philosophes spécialistes en grandes vertus, en kantisme recyclé, en guévarisme noyé dans le rose, en philosophie de l'entreprise acceptent d'aller dîner à l'Elysée, il faut savoir que d'autres, dont Pierre Bourdieu, ont pris nettement position et à l'autre bord. Aussi faudrait-il peut-être saisir l'opportunité de cette fracture entre les intellectuels qui collaborent et ceux qui résistent au libéralisme pour initier des états généraux qui permettraient aux partis politiques réellement de gauche de se nourrir de cette vitalité qui fait toujours défaut quand on l'attend du sommet d'un parti.

« Donc, malgré l'absence de perspectives politiques et peut-être à cause aussi, la revendication a fait son travail : elle a signifié un mécontentement, un refus. A charge, pour ceux qui se proposent d'agir et de gouverner, d'être des forces alternatives, d'entendre cette clameur, de retenir ce désir communautaire et solidaire, de s'appuyer sur cette suspicion généralisée à l'endroit du libéralisme et de ses colifichets (l'Europe, la monnaie forte, le primat de l'économie sur la politique, la charité humanitariste contre la justice humaine, etc.)... »

**Mme Muguette Jacquaint.** Des colifichets qui coûtent cher !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et de proposer une politique susceptible d'obtenir une adhésion et de cristalliser en force ce qui n'est actuellement qu'une myriade de refus. »

J'évoquais Pierre Bourdieu qui, certes, ne s'est jamais distingué par son conformisme alors que vous baignez dedans jusqu'à vous y noyer. Il participait, il y a quelques jours, à la gare de Lyon, à une assemblée de solidarité avec les grévistes. Que disait-il ? Ecoutez ! Il fait une parfaite description de ce que vous êtes.

« Je suis ici pour dire notre soutien à tous ceux qui luttent depuis trois semaines contre la destruction d'une "civilisation" associée à l'existence du service public, celle de l'égalité républicaine des droits, droits à l'éducation, à la santé, à la culture, à la recherche, à l'art, et, par-dessus tout, au travail.

« Je suis ici pour dire que nous comprenons ce mouvement profond » – il parle au nom des intellectuels ! –, « c'est-à-dire à la fois le désespoir et les espoirs qui s'y expriment, et que nous ressentons aussi ; pour dire que nous ne comprenons pas (ou que nous ne comprenons que trop) ceux qui ne le comprennent pas, tel ce philosophe qui, dans le *Journal du Dimanche* du 10 décembre, découvre avec stupéfaction "le gouffre entre la compréhension rationnelle du monde" incarnée, selon lui, par Juppé – il le dit en toutes lettres –, "et le désir profond des gens". »

« Cette opposition entre la vision à long terme de l'"élite" éclairée et les pulsions à courte vue du peuple ou de ses représentants est typique de la pensée réactionnaire de tous les temps et de tous les pays ; mais elle prend aujourd'hui une forme nouvelle, avec la noblesse d'Etat » – c'est de vous qu'il s'agit, messieurs – « qui puise la conviction de sa légitimité dans le titre scolaire et dans l'autorité de la science, économique notamment : pour ces nouveaux gouvernants de droit divin, non seulement la raison est la modernité, mais aussi le mouvement, le changement, sont du côté des gouvernants, ministres, patrons, ou "experts" ; la déraison et l'archaïsme, l'inertie et le conservatisme du côté du peuple, des syndicats, des intellectuels critiques.

« C'est cette certitude technocratique qu'exprime Juppé lorsqu'il s'écrie : "Je veux que la France soit un pays sérieux et un pays heureux." »

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est mal parti !

**M. Jean-Pierre Brard.** « Ce qui peut se traduire : "Je veux que les gens sérieux, c'est-à-dire les élites, les énarques, ceux qui savent où est le bonheur du peuple, soient en mesure de faire le bonheur du peuple, fût-ce malgré lui, c'est-à-dire contre sa volonté ; en effet, aveuglé par ses désirs, dont parlait le philosophe, le peuple ne connaît pas son bonheur – en particulier son bonheur d'être gouverné par des gens qui, comme M. Juppé, connaissent son bonheur mieux que lui." Voilà comment pensent les technocrates et comment ils entendent la démocratie. Et l'on comprend qu'ils ne comprennent pas que le peuple, au nom duquel ils prétendent gouverner, descende dans la rue – comble d'ingratitude ! – pour s'opposer à eux.

« Cette noblesse d'Etat, qui prêche le dépérissement de l'Etat et le règne sans partage du marché et du consommateur, substitut commercial du citoyen, a fait main basse sur l'Etat ; elle a fait du bien public un bien privé, de la chose publique, de la République, sa chose.

« Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la reconquête de la démocratie contre la technocratie : il faut en finir avec la tyrannie des "experts", style Banque mondiale ou FMI, qui imposent sans discussion les verdicts du nouveau Léviathan, "les marchés financiers", et qui n'entendent pas négocier, mais "expliquer". »

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est toujours le philosophe qui parle ?

**M. Jean-Pierre Brard.** « Il faut rompre avec la nouvelle foi en l'inévitabilité historique que professent les théoriciens du libéralisme ; il faut inventer les nouvelles formes d'un travail politique collectif capable de prendre acte des nécessités, économiques notamment (ce peut être la tâche des experts), mais pour les combattre et, le cas échéant, les neutraliser.

« La crise d'aujourd'hui est une chance historique, pour la France, et sans doute aussi pour tous ceux, chaque jour plus nombreux qui, en Europe et ailleurs dans le monde, refusent la nouvelle alternative : libéralisme ou barbarie. Cheminots, postiers, enseignants, employés des services publics, étudiants, et tant d'autres, activement ou passivement engagés dans le mouvement, ont posé, par leurs manifestations, par leurs déclarations, par les réflexions innombrables qu'ils ont déclenchées et que le couvercle médiatique s'efforce en vain d'étouffer, des problèmes tout à fait fondamentaux, trop importants pour être laissés à des technocrates aussi suffisants qu'insuffisants : comment restituer aux premiers intéressés, c'est-à-dire à chacun de nous, la définition éclairée et raisonnable de

l'avenir des services publics, la santé, l'éducation, les transports, etc., en liaison notamment avec ceux qui, dans les autres pays d'Europe, sont exposés aux mêmes menaces ? Comment réinventer l'école de la République, en refusant la mise en place progressive, au niveau de l'enseignement supérieur, d'une éducation à deux vitesses, symbolisée par l'opposition entre les grandes écoles et les facultés ? Et l'on peut poser la même question à propos de la santé ou des transports. Comment lutter contre la précarisation qui frappe tous les personnels des services publics et qui entraîne des formes de dépendance et de soumission, particulièrement funestes dans les entreprises de diffusion culturelle, radio, télévision ou journalisme, par l'effet de censure qu'elles exercent, ou même dans l'enseignement ?

« Dans le travail de réinvention des services publics, les intellectuels, écrivains, artistes, savants, etc., ont un rôle déterminant à jouer. Ils peuvent d'abord contribuer à briser le monopole de l'orthodoxie technocratique sur les moyens de diffusion. »

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, c'est très profond. Mais, pour certains de nos collègues, les réflexions de M. Bourdieu volent un peu trop haut. Ils auraient besoin de prendre plus d'élan pour y accéder.

**M. Jean-Yves Chamard.** Mais, mon cher collègue, tout le monde comprend.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce sont des références de qualité !

**M. Jean-Pierre Brard.** Absolument !

« Mais ils peuvent aussi s'engager » – je continue la citation de Pierre Bourdieu – « de manière organisée et permanente, et pas seulement dans les rencontres occasionnelles d'une conjoncture de crise, aux côtés de ceux qui sont en mesure d'orienter efficacement l'avenir de la société, associations et syndicats notamment, et travailler à élaborer des analyses rigoureuses et des propositions inventives sur les grandes questions que l'orthodoxie médiatico-politique interdit de poser : je pense en particulier à l'unification du champ économique mondial et des effets économiques et sociaux de la nouvelle division mondiale du travail, ou à la question des prétendues lois d'airain des marchés financiers au nom desquelles sont sacrifiées tant d'initiatives politiques, à la question des fonctions de l'éducation et de la culture dans des économies où le capital informationnel est devenu une des forces productives les plus déterminantes, etc. »

« Ce programme peut apparaître abstrait et purement théorique. Mais on peut récuser le technocratisme autoritaire sans tomber dans un populisme auquel les mouvements sociaux du passé ont trop souvent sacrifié, et qui fait le jeu, une fois de plus, des technocrates. »

« Ce que, dit Pierre Bourdieu, j'ai voulu exprimer en tout cas, peut-être maladroitement – et j'en demande pardon à ceux que j'aurais pu choquer ou ennuyer –, c'est une solidarité réelle avec ceux qui se battent aujourd'hui pour changer la société : je pense en effet qu'on ne peut combattre efficacement la technocratie nationale et internationale qu'en l'affrontant sur son terrain privilégié, celui de la science, économique notamment, et en opposant à la connaissance abstraite et mutilée dont elle se prévaut, une connaissance plus respectueuse des hommes et des réalités auxquelles ils sont confrontés. »

Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, je ne sais pas si vous saisissez la portée de ces textes, qu'il s'agisse de celui de Michel Onfray ou de celui de Pierre

Bourdieu. Que des intellectuels de ce niveau déclarent leur solidarité avec le mouvement social devrait sonner à vos oreilles comme le tocsin ! Nous n'avions pas assisté à une telle réunification du mouvement social avec une partie des intellectuels depuis au moins une trentaine d'années !

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais évidemment, pour comprendre, encore faudrait-il écouter.

**M. Denis Jacquat.** Le tocsin, le pape... Nous vous écoutons.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce que vous proposez, monsieur le ministre, est totalement inadapté à la réalité profonde de la France. Les astuces politiciennes vont faire long feu, autant que les tentatives d'opposer les usagers aux grévistes. Par leur lutte, ceux-ci ont obtenu des avancées et ils exigent avec raison une négociation globale sur la protection sociale et l'emploi.

Au plus profond des motivations des gens gît l'angoisse d'une société française massacrée par les dogmes ultralibéraux qui ont inspiré le marché unique et le traité de Maastricht, au nom desquels on exige sans cesse plus de sacrifices de la part des plus pauvres.

Monsieur le ministre, vous vous cachez derrière ce marché unique et le traité de Maastricht, comme derrière votre petit doigt. Sans doute savez-vous qu'il n'y a que la foi qui sauve – vous êtes bien placé pour cela – et vous pouvez penser que votre petit doigt vous sert de paravent. *(Sourires.)*

M. le Président de la République a eu un accès de sincérité, mercredi dernier, au conseil des ministres, après que le Premier ministre fut d'ailleurs lui-même touché par cette sincérité...

**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Vous êtes très informé !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, je suis très informé.

**M. Denis Jacquat.** Vous assistez au conseil des ministres ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, mon cher collègue, mais j'écoute M. Lamassoure. Il y faut d'ailleurs beaucoup de constance, parce que ce n'est pas toujours très intéressant. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mais j'en reviens aux déclarations du Président de la République et à M. Juppé. Ceux-ci ont affirmé que l'Europe n'était pour rien dans leurs projets destructeurs. Je le crois volontiers. En réalité, vous utilisez certaines contraintes européennes – à la définition desquelles vous avez contribué – pour vous abriter ensuite derrière. Et vous n'êtes pas les seuls. Je me rappelle avoir participé avec M. Alphandéry, qui n'était pas encore ministre, à une mission parlementaire d'information dans le cadre de l'Union économique et monétaire. Nous nous sommes rendus à Rome, notamment, où nous avons rencontré...

**M. Denis Jacquat.** Qui ça ? Le pape ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais non, mon cher collègue. Je n'avais pas le denier du culte à relever ! *(Sourires.)* Les personnalités éminentes que j'y ai rencontrées étaient italiennes et non vaticanes. Notre interlocuteur, qui a joué par la suite l'un des tout premiers rôles dans la république italienne – je ne cite pas son nom, mais vous l'avez déjà reconnu –...

**M. Denis Jacquat.** Non !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... nous a certifié, dans le secret de son cabinet, que l'Europe était bien pratique, parce qu'elle permettait d'imposer au peuple des mesures que le gouvernement italien n'aurait jamais osé proposer. Et c'est pourquoi ce dernier s'engageait si fermement aux côtés de la Commission de Bruxelles pour faire avaler au peuple la potion amère.

**Mme Muguetta Jacquaint.** Quel aveu !

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh bien, monsieur le ministre, vous procédez de même, parce que vous n'osez pas assumer les choix qui sont les vôtres.

Ce que les gens demandent dans le calme et avec une fermeté responsable, c'est le retrait du plan gouvernemental et une négociation sociale globale.

Cette négociation doit avoir lieu tout de suite. Quoi que vous fassiez, lorsque vous vous retrouverez après-demain autour de la table avec les représentants syndicaux, vous n'y échapperez pas ! Et il ne s'agira pas de discuter de la façon « d'accommoder » les fonctionnaires et les autres salariés du pays à vos perspectives destructrices, mais de discuter de l'avenir de la France ! Certes, ce n'est pas vous qui serez porteur de cet avenir, et je comprends votre réticence à ouvrir la voie à une telle démarche...

Le Gouvernement s'honorerait à accepter la volonté majoritaire des Français. Toute autre réponse serait un mauvais coup porté contre la France.

Rappelons les mesures qui ont déjà frappé nos concitoyens.

Depuis l'élection du Président de la République en mai dernier et la nomination de votre gouvernement – avec M. Juppé à sa tête –, les Français ont subi le vote de deux collectifs budgétaires avec leur lot de mauvaises nouvelles pour les finances des ménages et de cadeaux fiscaux pour certaines catégories socioprofessionnelles. Monsieur le ministre, je ne le dis pas pour vous, parce que vous l'avez encore en mémoire, mais pour les représentants des médias.

En effet, la potion amère que vous voulez faire ingurgiter à notre peuple au nom de la réforme de la protection sociale a fini par faire passer au deuxième plan une autre potion qui n'est pas moins amère, même si elle ne s'étend que sur une année – en attendant une autre potion, pire encore, pour 1997 : je veux parler de la loi de finances pour 1996, qui va se traduire par une réduction très forte du pouvoir d'achat des plus modestes et des catégories moyennes. J'y reviendrai, monsieur le ministre, pour éclairer les journalistes...

Comment ne pas s'étonner, par exemple, du fait que les organismes HLM subissent une ponction de 400 millions de francs, pendant que les marchands de biens bénéficient d'une prolongation du délai de revente des immeubles acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993 ? Cela signifie que le Gouvernement a choisi de limiter la capacité financière d'intervention des organismes HLM en faveur du logement social, et que le secteur privé du logement est privilégié. Combien de familles, en Ile-de-France notamment, n'ont pas les moyens d'accéder au secteur privé parce que les prix pratiqués sont prohibitifs ? Or c'est à ces familles-là que vous entendez demander un effort supplémentaire, pour sauver la sécurité sociale d'une faillite que les gouvernements successifs ont en fait provoquée !

Je vais vous le démontrer, monsieur le ministre.

La semaine dernière, M. le président de notre assemblée, parce que j'avais excédé mon temps de parole, ne m'a pas permis d'utiliser les tableaux que j'avais préparés.

**Mme Muguetta Jacquaint.** On les verra mieux aujourd'hui !

**M. Jean-Pierre Brard.** Grâce à ces tableaux, vous pouvez constater que c'est vous qui avez provoqué le déficit de la sécurité sociale. Mais dès que nous disons la vérité, vous nous accusez, comme vous m'avez accusé mardi dernier, de vouloir diviser les Français. C'est vous qui les divisez !

**Mme Muguetta Jacquaint.** En effet !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous placez, d'un côté, les plus modestes que vous faites payer toujours davantage et, de l'autre côté, les privilégiés que vous exonérez.

Voyez comment se présente la situation : d'une part, 70 milliards de charges que vous avez mis – indûment – au débit de la sécurité sociale, auxquels s'ajoutent 13 milliards d'exonérations supplémentaires que vous avez consenties au titre de 1995, soit – même un énarque est capable de faire l'addition – 83 milliards et, d'autre part, 60 milliards d'un prétendu déficit. Il n'y a pas de déficit de la sécurité sociale ! Parce que vous voulez la tuer, vous avez inventé un tel mythe !

**Mme Muguetta Jacquaint.** C'est un cours que vous devriez faire, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, mais il faut de bons élèves. Et vous savez, ma chère collègue, qu'il y a des déficients auditifs !

**Mme Muguetta Jacquaint.** Tout à fait, et c'est dommage !

**M. Jean-Pierre Brard.** Et puis le cerveau de certaines personnes n'est pas irrigué du même sang que le nôtre...

**M. Denis Jacquat.** Ça se soigne ! Les bons médecins existent.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ça se soigne, à condition de ne pas tuer la sécurité sociale, mon cher collègue.

En réalité, monsieur le ministre, vous avez créé artificiellement le déficit de la sécurité sociale. Et il est possible de boucher le trou que vous avez créé autrement que vous ne l'avez prévu : en annulant immédiatement les exonérations que vous avez consenties ; en remboursant à la sécurité sociale vos dettes – les dettes de l'Etat, évidemment, sur lesquelles je reviendrai ; mais aussi en prenant l'argent dans la poche de ceux qui les ont cousues, parce qu'elles sont bien pleines !

**Mme Muguetta Jacquaint.** C'est une alternative !

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** C'est une autre logique. Une logique introuvable !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non ce n'est pas une logique introuvable, et je vais vous le démontrer immédiatement, monsieur Mandon, qui me tendez la perche.

Des gens qui ont des sous, il y en a dans notre pays ! Mais, paradoxalement, ces gens dont vous représentez les intérêts, sont discrets, car selon la vieille formule, pour vivre heureux, il faut vivre caché. Dans un pays comme le nôtre, dont l'histoire est construite sur certaines valeurs – d'égalité notamment –, les grandes fortunes sont mal vues. Nos concitoyens savent bien qu'on ne peut accumuler de telles fortunes d'une façon très morale.

Alors, dans le club des milliardaires, monsieur le ministre, je commencerai par un pauvre : le propriétaire de Damart, qui ne possède – c'est de sa fortune personnelle qu'il s'agit – qu'un demi-milliard de francs !

**Mme Muguette Jacquaint.** Au moins, il est à l'abri du froid ! (*Rires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est à l'abri du froid, certes, et il est même à l'abri de la morale ! Comment, en effet, justifier, monsieur le ministre – et ça, c'est votre politique – que ce monsieur possède en fortune personnelle l'équivalent de 209 vies de smicards, du berceau à la tombe ? Voilà une façon moderne de rétablir la société de l'Ancien régime !

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Brard.** M. Damart possède l'équivalent de la totalité des vies de travail de 209 serfs !

Mais il y a mieux – ou pire – dans le club des milliardaires. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous l'avez reconnu ? Qui est-ce ?

**M. Hervé Novelli.** C'est vous !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non ! Mon CCP est facilement contrôlable. D'ailleurs, je ne sais pas s'il est possible d'y déposer des sommes aussi considérables : je n'ai jamais posé la question à La Poste.

Il s'agit en fait de M. Afflelou, le propriétaire des lunettes qui portent son nom. Comme vous pouvez le voir sur le nouveau tableau que je vous montre, et que je tiens d'une façon telle que M. le président puisse bien en voir le verso – qui reproduit le recto –, la fortune personnelle de M. Afflelou est estimée à un milliard et demi de francs, c'est-à-dire l'équivalent de l'intégralité des vies de travail de 627 smicards. Ne trouvez-vous pas abusif de tolérer l'existence de si grandes fortunes ? (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Denis Jacquat.** Et Doumeng !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, je sens que nos collègues de la majorité salivent d'envie à cette évocation et qu'ils voudraient partager ces privilèges dont ils ne sont que les représentants pour certains...

**M. Denis Jacquat.** L'argent ne fait pas le bonheur !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour certains, ai-je dit. Il est si vrai que les Français supportent mal les grandes fortunes que les électeurs ont remercié l'un de nos anciens collègues, grand spécialiste des paradis fiscaux.

**M. Denis Jacquat.** Tapie !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est d'ailleurs grâce à ce collègue que j'ai découvert l'existence des îles Moustiques. C'est lui qui nous avait expliqué – ses propos figurent au *Journal officiel* – que les milliardaires avaient eu tant de mal à gagner leur fortune qu'il était injuste de les soumettre en plus à l'impôt sur les grandes fortunes. Il s'agissait de M. Tranchant !

**M. Hervé Novelli.** Ah, ce n'était pas M. Tapie !

**M. Jean-Pierre Brard.** Et rendez-vous compte que M. Afflelou fait partie des « pauvres » parmi les milliardaires ! Il y a plus riche.

Sur ce nouveau tableau que je vous présente, vous pouvez voir que quelqu'un possède 25 milliards de fortune personnelle. Qui est-ce ?

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** Ah !

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur Mandon, vous êtes étonné, mais il y a pire encore. Cela dit, ce n'est déjà pas si mal, je vous le concède volontiers.

Les produits qui figurent sur ce tableau, et dont je n'ai pas inscrit la marque pour ne pas faire de publicité gratuite ou clandestine, sont ceux de la société l'Oréal...

**M. Denis Jacquat.** Excellente firme !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... qui appartient, comme vous le savez, monsieur le ministre...

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Non !

**M. Hervé Novelli.** ... à M. Bettencourt, je présume !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, pas à M. Bettencourt. Je ne me serais même pas permis de le citer ici tant son passé est compromettant.

**M. Hervé Novelli.** Comme celui du parti communiste !

**M. le président.** Voyons !

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, vous savez bien que ce que je dis est tout à fait exact et que le personnage dont le nom a été évoqué a commis quelques articles dans les journaux de la collaboration.

Il s'agit de Mme Bettencourt dont la fortune personnelle est de 25 milliards de francs ! A elle seule, elle possède l'équivalent des vies entières de travail de 10 454 smicards !

Si d'aventure, monsieur le ministre, saisi d'une volonté réformatrice, vous lui en prenez la moitié, pensez-vous que Mme Bettencourt, en dehors des 100 millions de centimes qui tombent tous les matins dans ses chaussons pendant qu'elle déguste ses croissants chauds, n'aurait plus de quoi s'acheter un bifteck de bonne qualité ?

Mais voilà, vous ne voulez pas toucher aux privilèges parce que c'est ce qui justifie votre engagement. En adepte de l'Ancien régime, vous considérez qu'il y a toujours eu des pauvres, qu'il y en aura toujours et que, *a fortiori*, les riches sont indéradicables. Tel n'est pas notre point de vue.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, monsieur le ministre, votre plan de réforme de la protection sociale présente l'inconvénient d'occulter d'autres mesures terribles que vous avez prises à l'occasion de la loi de finances.

Comment, par exemple, ne pas s'indigner du fait que des familles modestes et moyennes vont perdre le bénéfice du plafonnement de leur taxe d'habitation dès lors que la limite d'exonération sera portée de 16 700 francs d'impôt sur le revenu à 13 300 francs ? En revanche, les heureux héritiers d'entreprise ne manqueront pas de se réjouir de la très forte diminution des droits de mutation sur les transmissions d'entreprise.

**M. Hervé Novelli.** Très bien ! C'est une bonne mesure !

**M. Jean-Pierre Brard.** Sans doute est-il nécessaire de réviser la baisse des droits de succession sur les PME, mais, à un moment où l'on demande de tels efforts aux Français, une telle réforme aurait dû attendre un rééquilibrage des finances publiques.

Parmi nos compatriotes qui seront particulièrement victimes de votre politique dès l'année prochaine figurent, bien entendu, les concubins qui ont des enfants à charge et que vous vouez aux gémonies. Dès l'imposition des revenus de 1995, ils perdront le bénéfice de leur demi-part. Et comme je mets en parallèle toutes les mesures négatives que vous avez prises à l'encontre des plus

modestes, des catégories moyennes, et celles que vous avez prises en faveur des privilégiés – vous nous rebattez les oreilles avec les déficits budgétaires, alors que vous contribuez à les élargir en augmentant les cadeaux à vos affidés –, je me dois de signaler que les titres cotés sur le nouveau marché seront exonérés d'impôt de bourse. Là encore, le Gouvernement souligne ses priorités.

Vous allégez la fiscalité pesant sur les sociétés effectuant de la recherche pétrolière – une larme pour Elf-Aquitaine, par exemple –, mais vous supprimez l'exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties dont bénéficiaient les personnes accédant à la propriété avec un prêt aidé, sous couvert de la mise en place du prêt à taux zéro, qui est une supercherie que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer à plusieurs reprises.

Face à la colère des salariés, le Gouvernement semble avoir abandonné l'idée de supprimer l'abattement de 20 p. 100 dont bénéficiaient l'ensemble des salariés. Mais qui peut dire quel sort la réforme fiscale réservera à la grande majorité de nos concitoyens ? Vous n'hésitez pas à désigner à la vindicte populaire les journalistes, mais vous avez prévu – et ça, vous le dites moins fort évidemment – d'abaisser le taux marginal d'imposition des plus fortunés de 56,8 p. 100 à 40 p. 100. Comment allez-vous financer cet abaissement d'impôt sur les plus fortunés sinon par des ponctions nouvelles sur les ménages les plus modestes qui, eux, devront dès l'année prochaine, intégrer dans leurs revenus les prestations familiales, qui n'y étaient pas incluses jusqu'à présent. Grâce à cette mesure, si j'ose dire, quelque 300 000 à 350 000 foyers devraient devenir imposables, perdant ainsi le bénéfice des différentes prestations liées à la non-imposition.

Votre mansuétude n'est jamais assez grande pour les privilégiés. En revanche, vous êtes âpres, inexorables avec les plus modestes !

Lorsque des députés, au nombre desquels je suis, proposent un amendement tendant à sanctionner les entreprises bénéficiaires qui licencient, le Gouvernement et les députés qui le soutiennent inconditionnellement le repoussent. Lorsque des députés présentent un amendement visant à plafonner le montant total des déductions et réductions d'impôts dont bénéficient les plus fortunés, celui-ci n'est pas retenu. Lorsque ces mêmes députés déposent un amendement destiné à lutter plus efficacement contre la fraude, bien évidemment il n'est pas voté. Pour quelle raison ces amendements ne sont-ils pas adoptés ? Tout simplement parce que la fraude n'est pas pratiquée par les salariés ou par ceux dont les revenus sont les plus modestes – ils n'ont rien à y gagner – mais par les titulaires des plus grandes fortunes et par les entreprises. Et cela est tout autant valable pour la fraude fiscale que pour la fraude aux cotisations sociales.

Des chercheurs du CNRS travaillant pour le ministère de la justice chiffrent à environ 100 milliards de francs la fraude fiscale. Pour d'autres, elle s'élèverait à environ 160 milliards de francs. Par ailleurs, 40 milliards de cotisations sociales non encaissées à ce jour seraient effectivement recouvrables. Quels moyens le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour recouvrer ces sommes colossales ? Il y a là une réelle et grave question – qui n'est pas seulement financière mais qui est aussi morale – et à laquelle il ne me semble pas avoir entendu de réponse depuis le début du débat social. Serait-ce à dire qu'il ne s'agit pas d'une priorité du Gouvernement ?

Lors du débat sur la loi de finances, pour s'opposer à un amendement que j'avais déposé afin d'accentuer la lutte contre la fraude à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés, le rapporteur général m'a répondu que si

l'on allongeait le délai de reprise de l'administration de trois à quatre ans, cela impliquerait des moyens supplémentaires pour l'examen de l'année en cause et que, comme les moyens de contrôle fiscal sont constants, il y aurait moins d'entreprises vérifiées, et donc qu'il n'était absolument pas évident que l'on parviendrait à détecter davantage de fraudes. M. Auberger nous a donc confirmé à cette occasion que le problème principal était bien celui des moyens mis à la disposition de l'administration pour lutter contre les fraudes, étant entendu que ni le Gouvernement ni la majorité RPR-UDF de l'hémicycle n'entendaient accroître ces moyens. Pourquoi ? Tout simplement parce que les fraudeurs comptent parmi leurs amis.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Ils sont surtout chez vous !

**M. Jean-Pierre Brard.** Chez nous ? Des noms, mon cher collègue !

Je peux vous montrer mon bulletin de paie, si vous le souhaitez ! Et je suis prêt à vous mettre au défi d'en faire tous autant !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous considérez que tous les chefs d'entreprise sont des fraudeurs !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pas du tout !

**Mme Muguette Jacquaint.** Je peux également vous montrer ma fiche de paie !

**M. Marcel Roques.** C'est un véritable strip-tease !

**M. Jean-Pierre Brard.** Voilà du strip-tease fiscal, dites-vous !

**M. le président.** Allons !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais justement, c'est parce que tous ces gens auraient quelque chose à montrer que nous proposons de les soumettre aux rayons X, monsieur le président ! (*Rires.*)

Contrairement à ce que dit notre collègue, je ne veux absolument pas jeter le soupçon sur les chefs d'entreprise, qui, dans leur grande majorité, sont honnêtes. Mais comment mieux lever tout soupçon qu'en donnant aux services fiscaux les moyens d'accomplir leur mission normalement ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** De la sorte, il n'y aura plus de suspicion, plus de doute.

Vous savez bien qu'il y a des fraudeurs. Vous connaissez le volume de la fraude. Mais vous ne voulez pas y toucher. Qui sont ces fraudeurs ? L'instituteur qui a oublié de déclarer les cantines qu'il fait le midi ? L'ouvrier qui a omis de déclarer quelques heures supplémentaires ? Pas du tout ! Ce sont ceux dont j'ai cité quelques exemples tout à l'heure et qui ont à leur service toute une « armada » de conseillers fiscaux et d'experts-comptables. Vous le savez bien ! Donc, pourquoi ne pas le reconnaître ? Pour autant, il ne suffit pas de le reconnaître, il faut prendre les mesures qui s'imposent pour moraliser la vie financière du pays et, par là même, contribuer également à la moralisation de la vie politique. Mais de tout cela, vous ne voulez pas entendre parler parce que vos attentions sont toujours dirigées du même côté : vous préservez les portefeuilles bien remplis et vous vous acharnez à piller les porte-monnaie qui sont déjà étiés !

J'entends des voix s'élever pour dire que, parlant loi de finances et collectif budgétaire, je suis hors sujet. Je suis d'ailleurs étonné que vous ne me l'ayez pas encore dit, monsieur Mandon !

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** Je ne me le serais pas permis !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous savez bien, monsieur Mandon, que j'accepte volontiers vos interruptions et que j'apprécie les citations que vous faites avec tant de talent ! (*Sourires.*) Et n'écoutez pas les mauvaises sirènes qui, comme M. le ministre, vous disent : « Surtout, ne faites pas étalage de vos connaissances ! » Le ministre a au moins compris une chose, c'est qu'il n'a pas intérêt au débat. En effet, plus nous avançons dans le débat, plus nous avançons dans l'effeuillage, selon l'expression de l'un de nos collègues, et plus le roi apparaît nu. Evidemment, la transparence, la vérité dans le débat politique, c'est, pour nous, quelque chose de tout à fait inacceptable !

Monsieur le ministre, je voudrais soumettre à votre réflexion cette citation de Jean-Jacques Rousseau : « Le faux est susceptible d'une infinité de combinaisons ; mais la vérité n'a qu'une manière d'être. » C'est profond, n'est-ce pas ? Si vous comparez les déclarations de M. Juppé du 15 novembre et celles qu'il fait maintenant, vous voyez bien que tout ce qu'il dit est faux. Ses propos sur un même sujet sont divers et même contradictoires. S'il avait dit la vérité, il n'aurait pas eu besoin de la travestir ensuite !

Permettez-moi, monsieur le ministre, de reprendre le cours de mon propos.

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Il vaudrait mieux !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il vaudrait mieux, certes ! Mais je ne suis pas certain que vous m'écoutez avec toute l'attention requise, monsieur le ministre ! Vous êtes un partisan du faux dialogue, ainsi que l'expérience l'a démontré !

Une des causes du déficit de la sécurité sociale, comme vous le savez – et vous êtes bien placé pour l'observer – est le poids des charges qui devraient relever de la solidarité nationale et que vous faites peser sur elle. J'ai évoqué cette question tout à l'heure en présentant des graphiques. En fait, l'Etat cherche à tout prix à dissimuler la réalité de la faillite des finances publiques qu'il gère, en transférant, tantôt sur les collectivités locales tantôt sur le régime général de la sécurité sociale, tout ce qui peut l'être sans déclencher une levée de boucliers. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le déficit, que vous dites exister, de la sécurité sociale et celui du budget de l'Etat. La comparaison est tellement éclairante qu'il n'y a pas lieu de s'y étendre. Comme je vous l'ai déjà dit, ce que vous proposez est totalement inadapté à la réalité de la France.

Revenons sur l'idée que l'efficacité économique serait la seule voie pour sortir notre pays de l'ornière, y compris en renforçant les atouts des entreprises françaises dans cette économie de marché à propos de laquelle M. Juppé a dit lors du débat sur la motion de censure, tout en reconnaissant la cohérence et le sérieux de nos propositions, que nous y voyions la cause de tous les maux de la France. S'il y a une cause originelle à tous ces maux, elle tient à l'exploitation du travail et de la nature par la finance et à l'exploitation de ceux qui créent les richesses ; il est vrai que vous ne les rencontrez pas souvent.

Et pourtant, le Gouvernement dispose d'une alternative réaliste, efficace, consensuelle ; elle consiste à faire de la satisfaction des besoins sociaux le but et le moyen de l'activité économique, en donnant tout de suite la priorité à l'emploi dans le budget de l'Etat, la priorité aussi à

l'augmentation des salaires, en particulier des plus modestes. Et quand je dis « priorité à l'emploi », je ne pense pas au financement des petits boulots, de la déqualification du travail. Ce qu'il faut, c'est créer de vrais emplois stables, définir les bonnes formations dont le pays a tellement besoin. Vous êtes un élu local, monsieur le ministre ; vous subissez donc également la réalité et vous savez à quel point les grandes entreprises du bâtiment sont confrontées à une déqualification des divers corps de métiers, avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Les grèves et les manifestations se sont étendues ces dernières semaines dans l'enseignement, aux finances, dans les banques, chez Renault, à Air Inter, à Air France, chez les routiers et les personnels de santé, dans l'ensemble du secteur public et du secteur privé. La grève a continué jusqu'à ces dernières heures à la SNCF et à la RATP. Selon un sondage CSA-*Le Parisien*-RTL, 62 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré soutenir le mouvement contre le plan Juppé et 65 p. 100 font peu ou pas confiance au Gouvernement auquel vous appartenez pour trouver une solution aux conflits sociaux. Vous avez été réellement censurés par le pays et 70 p. 100 des Françaises et des Français font confiance aux services publics pour prévenir l'exclusion.

Un grand nombre de sondages ont été publiés. Nous avons même entendu certains collègues, la main sur le cœur, s'exprimer comme s'ils voulaient défendre ceux qui étaient victimes des conséquences matérielles quotidiennes du mouvement de protestation sociale. Pourtant, des témoignages montrent à quel point les Françaises et les Français ont été solidaires des grévistes. Je citerai l'interview, parue dans *Le Parisien*, journal qui n'est pas connu pour son esprit subversif, d'un salarié âgé de quarante-quatre ans travaillant chez Kodak : « Si je suis venu à Paris, c'est pour sauver ma sécu, et ce n'est pas Juppé qui va me la voler. Dans le privé aussi on est concerné. Et surtout, que le Gouvernement ne croie pas qu'en nous montant les uns contre les autres, public contre privé, il arrivera à ses fins. C'est Juppé qu'on va mettre dans le trou de la sécu ! » – je cite toujours, vous imaginez bien que je ne me serais jamais permis un tel propos ! – « Les salariés ont bon dos aujourd'hui. Dans bon nombre d'entreprises, les patrons se régalent, mais, cette fois, c'est l'avenir de nos enfants » – écoutez cela ! – « qui nous inquiète. Ils ne sont toujours pas entrés dans la vie active qu'on vient leur dire qu'il leur faudra aussi travailler plus longtemps. Et comment croire Juppé, comment croire ce gouvernement qui, en fait, s'attaque en même temps à notre protection de santé et à nos vieux jours, quand on sait ce qu'il est advenu en leur temps des taxes sur le tabac et de la vignette automobile ? »

Certes, ce ne sont pas vos intellectuels favoris – encore que ce soit faire injure aux intellectuels que de les qualifier ainsi ! –, qui ont pour noms François de Closets, ou Bilalian, c'est un Français parmi d'autres qui s'exprime avec son bon sens : sans connaître le détail de vos projets, il en a parfaitement mesuré la nocivité.

Au fil des jours et des semaines, la sympathie de l'opinion pour le mouvement a été très nette et ne s'est pas démentie. Les sondages qui se sont succédé depuis le début du mouvement de grève l'ont démontré, de même que l'impossibilité pour le RPR d'organiser des contre-manifestations pour remettre en question le droit constitutionnel de faire grève ; c'est là un fait politique important qui pèsera lourd, les prochaines années, dans le débat politique.

Nos concitoyens pensent majoritairement que la grève est justifiée et ils ne font pas confiance au Gouvernement pour résoudre les problèmes que rencontre le pays.

Le refus du plan Juppé et des autres mesures anti-sociales du Gouvernement exprime un rejet de la logique financière dominante et de la toute-puissance des marchés financiers. Les difficultés quotidiennes liées à la grève n'ont pas empêché l'opinion de comprendre la signification profonde du mouvement social, porteur de l'intérêt national pour l'avenir. Vous avez cherché, de façon assez ridicule, d'ailleurs, à minorer l'ampleur des manifestations : un communiqué de la préfecture de police de Paris a corrigé son communiqué précédent en faisant état, pour la manifestation de mardi dernier, de 61 000 manifestants au lieu de 60 000 !

**M. Alain Bocquet.** Nuance !

**M. Jean-Pierre Brard.** Un tel degré de grotesque nous ramène au cabinet noir de Fouché, et ces pratiques n'honorent guère l'actuel ministre de l'intérieur, auquel je ne suis pas sûr pas dire que l'histoire reconnaîtra le même talent qu'à Fouché !

Mais on se rappelle qu'un grand homme du XIX<sup>e</sup> siècle disait que, quand l'histoire se répète, elle dégénère en farce. Je ne dirai pas de M. Debré que c'est un farceur, car je ne l'ai guère vu pratiquer l'humour, mais une chose est sûre : il n'a pas l'envergure de son lointain prédécesseur !

Monsieur le ministre, je suis étonné de vous voir lire mon intervention, car je ne vous l'ai pas donnée ! (*Rires sur divers bancs.*)

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Je suis très organisé !

**M. Jean-Pierre Brard.** Les difficultés quotidiennes liées à la grève n'ont pas empêché l'opinion de comprendre la signification profonde du mouvement social, porteur de l'intérêt national pour l'avenir. L'ampleur des manifestations et la détermination des participants marquent une prise de conscience critique du double langage de ceux qui, après avoir multiplié les promesses électorales, mettent maintenant en œuvre des mesures qui font régresser la société en même temps que les acquis sociaux qui contribuent à la cohésion de notre pays.

Mais, comme l'a dit un humoriste, si le Président de la République nous a pris pour des pommes, il se rendra compte que les Français ne sont pas des poires ! (*Sourires.*) L'opinion vous juge sévèrement, vous et vos collègues. Elle mesure votre ignorance et votre indifférence face aux difficultés et aux angoisses vécues par les Français.

Enfermé dans la stricte logique de Maastricht, qui impose le démantèlement des services publics, la compression des dépenses de santé, des ponctions toujours plus importantes sur la partie de la population la moins aisée afin de résorber les déficits publics, alors que la contribution des revenus du capital demeure marginale, le Gouvernement n'a d'autre choix que de retirer purement et simplement le plan de réforme de la protection sociale.

En luttant pour la défense et la modernisation de la protection sociale, pour l'avenir des services publics, pour des acquis comme la retraite, pour une formation digne de cette fin de siècle, celles et ceux qui ont pris le chemin de l'action sont, je le répète, porteurs de l'intérêt général.

Monsieur le ministre, je citerai un ouvrage dont vous n'avez sans doute pas fait votre livre de chevet, mais dont vous reconnaîtrez certainement l'auteur au fur et à

mesure de ma lecture. Et M. Mandon, qui est un homme de lettres, comme je l'ai déjà dit, identifiera immédiatement celui-ci. Ce n'est pas un auteur littéraire, encore qu'il ait manié la langue avec une dextérité qui fera l'admiration de chacun. Qu'on en juge : « Progrès économique, technique et scientifique dont tout le reste dépend et qui change à un rythme rapide non point, certes, l'âme, mais la structure et la figure de la France. Notre plan règle ce développement. Il nous faut l'exécuter. Progrès social, ce qui veut dire amélioration nouvelle de la condition de tous, d'abord des moins favorisés, et en particulier cette fois des gens âgés, ainsi qu'une étape de plus vers le mieux en tout ce qui concerne la vie et la valeur de la collectivité nationale : logement, éducation, hospitalisation, équipements urbains et agricoles. »

Reprenons les différents domaines énoncés par cet auteur célèbre. Le logement, vous le désarticulez. Pour l'éducation, je n'aurai pas la cruauté de rappeler les « avatars » qu'a connus M. Bayrou lors de la tentative de révision de la loi Falloux. D'ailleurs, sans être la Pythie, je ne crois pas me tromper en disant que la même chose va vous arriver ! Comme ce gouvernement est entêté et que vous ne voulez pas entendre la voix qui monte des profondeurs de notre peuple, ce qui a été épargné au gouvernement de l'époque – c'est-à-dire être obligé de partir – ne vous sera pas épargné à vous si vous persévérez ! Rappelez-vous : le peuple de France a été capable de se mobiliser contre le projet de M. Bayrou, il a été capable de se mobiliser contre votre projet destructeur, et vous auriez tort de croire que, si les gens reprennent aujourd'hui le travail, cela signifie qu'ils renoncent à leurs revendications. Si vous croyiez cela, à n'en pas douter, les semaines qui viennent se chargeraient de vous remettre les pieds sur terre !

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** C'est de Gaulle que vous avez cité !

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien, monsieur Mandon, et, si j'étais Mme Bettencourt, je vous offrirais un produit de L'Oréal ! Hélas, je ne suis pas aussi fortuné et vous ne gagnez que ma reconnaissance pour votre érudition, mais avouez que c'est infiniment plus moral ! (*Sourires.*)

Si les luttes sont si larges, si elles bénéficient de la compréhension de l'opinion publique, c'est bien parce que ce qui est en jeu concerne tout le monde. Monsieur le ministre, je me demande si vous êtes à l'écoute du pays, et si vous lisez les journaux, y compris ceux qui vous sont favorables.

Voilà ce que pense M. Francis Catala, âgé de trente-cinq ans, travailleur intérimaire et résidant à Colombes, dans les Hauts-de-Seine : « Et voilà, c'est toujours pareil, ce sont encore les petits salaires qui vont trinquer ! »

**M. Alain Bocquet.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Brard.** « Je pense que ce n'est pas la meilleure solution aujourd'hui. C'est une mesure vraiment très impopulaire. Je crois qu'il faut, avant tout, faire attention et contrôler davantage les dépenses de santé plutôt que d'aller vers la facilité. S'il y avait moins de chômage, il y aurait moins de déficit. »

L'urgence est là parce que c'est le fond du problème. Vous savez bien que 100 000 chômeurs en moins, ce sont environ 7 milliards de francs en plus pour la sécurité sociale. Mais voilà, vous ne voulez pas vous attaquer au cancer du chômage !

Autre témoignage, celui de Georges Salomon, soixante-deux ans, artisan cordonnier dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris : « Verser quelques francs de plus chaque

mois, ce n'est pas avec ces petits procédés qu'on arrivera à combler le trou de la sécu. Il faut résorber le chômage. Avec davantage de cotisants, il y aura plus d'argent dans les caisses. Là, on joue avec des palliatifs. Autant relever le barème de l'impôt plutôt que d'instituer une cotisation nouvelle. En un mot, oser avoir le courage d'aller de l'avant.»

Mais, quand M. Salomon propose de relever le barème de l'impôt, il pense d'abord aux hauts revenus, contrairement à vous.

Je citerai aussi Isabelle Quignon, vingt-huit ans, comptable, habitant à Brétigny-sur-Orge : « Pour venir de l'Essonne et me rendre à mon bureau à Paris, j'ai été obligée de louer une voiture pendant trois jours et de prendre un taxi le premier jour de la grève. Heureusement, les frais de transport seront pris en charge par mon employeur. Compte tenu du temps perdu dans les embouteillages, il a aussi fallu s'organiser pour la garde des enfants. »

Vous constatez, monsieur le ministre, que ces propos ne contiennent pas une seule critique à l'égard du mouvement social.

**M. Alain Bocquet.** C'est le bon sens populaire !

**M. Jean-Pierre Brard.** Absolument. Avec tous ces gens, il y aurait de quoi former un gouvernement de qualité pour remplacer le gouvernement actuel. Certes, ils ne font pas partie de ce que Pierre Bourdieu appelle « la noblesse d'Etat ». Mais ils n'en ont que plus de noblesse, car il ne doivent leur talent qu'à leur expérience et à leur savoir-faire, et non à un savoir qui leur aurait été dispensé dans des cénacles de privilégiés, avec toutes les limites que cela suppose. Comme vous ne vous fréquentez qu'entre vous, vous ne connaissez pas la réalité telle qu'elle est.

Je citerai un autre témoignage, celui de M. Michel Bernard, quarante-neuf ans, technicien, résidant à Ville-neuve-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine : « Dans ma famille, on est tous très politisés et on est de tous les bords. Mais là, on est surtout dégoûtés de la façon dont Juppé a géré le conflit. C'est dangereux, car mon gendre, par exemple, qui a soutenu Chirac, a décidé de ne plus voter et ma fille, elle, » – écoutez bien, monsieur le ministre – « votera Le Pen ». C'est cela que vous voulez ? Vous voulez pousser les gens au désespoir et dans les bras de l'extrême droite ?

Si vous n'entendez pas le pays, vous savez bien que l'extrême droite représentera une alternative pour le grand capital, parce qu'elle défend fondamentalement les mêmes intérêts que vous.

Dernier témoignage, celui de Bruno Masure, bien connu pour présenter le journal de vingt heures à France 2 : « Il y a des gens en Ile-de-France, par exemple, qui habitaient le même immeuble depuis des années, qui se disaient à peine bonjour sur leur palier et qui, tout à coup, se sont parlé soit pour se mettre d'accord pour garder les gosses, soit pour prendre une voiture à plusieurs pour se rendre au travail. Autre côté sympa, le stop, même si le froid et la marche à pied étaient de la partie. Moi, j'ai pris pratiquement tous les matins un ou deux auto-stoppeurs. Une atmosphère tout à fait inhabituelle dans Paris. » Écoutez bien la dernière phrase, monsieur le ministre, elle va retentir comme un requiem pour vous : « On se parlait enfin comme en mai 68 ! »

Tous ces témoignages ont été publiés dans un journal, *Le Parisien*, qui n'a pas l'habitude de se faire l'écho de ce qui vient des profondeurs de notre pays. Ce n'est peut-

être pas un gage d'objectivité, mais le fait qu'il ait pris en compte ces témoignages montre à quel point ce qui venait du fond du pays était fort, bien que vous vous soyez toujours refusé à l'entendre.

Vous avez tenté d'accréditer l'idée que, hors de la réforme, il n'y avait point de salut. Mais avez-vous seulement entendu l'autre réforme qui vous était proposée par les salariés, les retraités et l'ensemble de la population, tous attachés à la défense du droit à la santé et à une protection sociale de qualité ?

Une réforme entraînant la remise en cause du droit à la santé pour tous n'est pas une bonne réforme. Il est vrai que celle-ci n'est même pas inspirée par la pensée unique, chère à notre président –, du moins quand il la critique – mais par la pensée atrophiée. Vous êtes seulement capables de reproduire les vieux poncifs qui, de Guizot au Second Empire, ont fait peu à peu tomber notre pays dans l'ornière ; or ce qui marchait au siècle dernier et favorisait le développement industriel ne marche plus aujourd'hui.

Monsieur le ministre, ni vous ni vos collègues du Gouvernement n'êtes en mesure de tirer les enseignements de l'histoire !

« On nous propose... » – je fais une nouvelle citation, monsieur Mandon, mais je ne sais pas si vous allez en reconnaître l'auteur, même si je vous précise, pour vous aider un peu, qu'elle est très récente...

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous faites travailler le rapporteur, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** J'ai noté que M. le rapporteur était un homme érudit...

**M. Alain Bocquet.** Il est très cultivé !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... mais je pense que, cette fois-ci, je vais le coller. (*Sourires.*)

Je cite donc : « On nous propose comme réforme un dispositif qui non seulement va déstructurer le système, mais consiste à faire payer les petits, c'est-à-dire les salariés, les retraités et les chômeurs et continue d'exonérer les gros possédants. »

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** Vous m'avez collé !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce sont des propos que Louis Viannet a tenus lors du quarante-cinquième congrès de la CGT. Je reconnais volontiers, monsieur le rapporteur, que votre culture, de ce côté-là de la tradition politique française, présente quelques lacunes.

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** Je le reconnais !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais il est toujours possible de les combler ! (*Sourires.*)

Nous ne saurions accepter la logique dénoncée par Louis Viannet. C'est pour ces raisons que nous sommes aux côtés des salariés et que nous revendiquons d'autres solutions.

Un autre raison immédiate de retirer les ordonnances tient à la conjoncture économique. Le Bureau d'information et de prévisions économiques a revu à la baisse, après d'autres organismes de conjoncture, ses prévisions de croissance pour 1996. Ainsi, il prévoit une croissance non plus de 2,5 p. 100, mais de 2,1 p.100. Le nouveau chiffre est à rapprocher de ceux qui ont été cités par le Crédit lyonnais, 2,2 p. 100, par la Caisse des dépôts et consignations, 2,3 p. 100, ou encore par l'*Expansion*, 2 p. 100.

Vous voyez bien, monsieur le ministre, au vu de ces chiffres, que votre budget pour 1996 est faux puisqu'il a été construit sur des hypothèses qui ne se réaliseront pas.

J'entendais ce matin sur France Info que les prévisions d'augmentation du PIB pour 1996 se limiteraient à 1,5 p. 100. Connaissez-vous l'explication qui en est donnée ? Que ne nous avez-vous écoutés au moment de la discussion du projet de loi de finances rectificative et de celle du projet de loi de finances pour 1996 ? Cette réduction de la croissance de l'économie nationale est due à l'augmentation des prélèvements, notamment à celle de la TVA, par laquelle vous avez réduit le pouvoir d'achat des plus modestes. En effet, que pèse l'augmentation de la TVA sur les consommations quotidiennes de Mme Bettencourt en comparaison du poids qu'elle représente pour un RMIste ou un smicard ?

Mais je vois bien que je vous ennuie et que, de tout cela, vous n'avez cure parce vous êtes indifférent à la situation des gens qui peinent et qui souffrent !

*La Tribune* – journal que vous lisez certainement tous les jours – expliquait dans son édition du 4 décembre dernier : « Selon les calculs du Bureau d'information et de prévisions économiques, la mise en œuvre du plan Juppé retirera 60 milliards de francs du circuit de la dépense économique, amputant mécaniquement de 0,8 p. 100 la croissance du produit intérieur brut en 1996. » Il n'y a pas besoin d'avoir fait l'ENA, HEC ou Sciences-po pour comprendre tout cela ! Quiconque est confronté aux difficultés des fins de mois est capable de saisir cette réalité ! Il faut avoir l'esprit particulièrement fermé ou tordu pour ne rien entendre de cela, monsieur le ministre !

Ce sont les ménages – tout le monde le sait – qui supporteront la presque totalité de l'effort. Leur pouvoir d'achat connaîtra ainsi une forte décélération, ce qui provoquera une forte décélération de la croissance économique.

Or le ralentissement de la croissance est déjà à l'œuvre depuis le début de l'année, ainsi que le démontrent un certain nombre de chiffres.

La production est stagnante, l'investissement industriel a reculé au deuxième trimestre et l'emploi industriel a diminué au troisième. La consommation des ménages est au plus mal. Quant à la trésorerie des entreprises, elle s'est, après avoir connu une amélioration fin 1994, à nouveau détériorée au premier trimestre de 1995.

C'est donc dans un contexte fort difficile qu'intervient le plan Juppé, qui marque le refus de s'attaquer aux problèmes liés à la croissance financière et à l'organisation des ressources des entreprises.

Mais vous persévérez dans l'erreur et vous ne voulez pas entendre ce que nous disons, nous qui sommes les porte-voix des gens qui ne vivent que de leur travail, alors que vous défendez les privilégiés dont je parlais tout à l'heure.

A ce sujet, puisque vous ne voulez pas entendre, je reviendrai à Mme Bettencourt.

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous allez donner des cauchemars au ministre !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je le ne pense pas. Dans sa défense des privilégiés – et c'est ça le drame ! –, M. le ministre est toujours en paix avec sa conscience parce que c'est le choix qu'il a fait : il n'est pas dans l'erreur, il est conséquent avec lui-même, tout comme M. Juppé ou le Président de la République. Ils ont fait le choix des privilégiés. C'est pourquoi ils nous supportent ici, quand nous nous exprimons comme les porte-voix de ceux qui peinent et qui souffrent dans le pays, tout en sachant que, lorsque nous aurons fini nos interventions, ils pourront vaquer normalement à leurs occupations, c'est-à-dire à la défense des privilégiés.

**Mme Muguette Jacquaint.** En ce moment, c'est quand même plus difficile pour eux !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils sont discrets, ma chère collègue ! Ils se voient dans le secret des cabinets ! Ils concoctent leurs coups ensemble !

Pensez à M. Bebear par exemple, l'ami de M. Bilalian et de M. Juppé ! Pourquoi soutient-il la réforme de la sécurité sociale ? C'est simple : parce qu'il est à la tête du grand groupe d'assurance privé AXA et qu'il attend le démantèlement de la sécurité sociale pour ramasser la mise.

**Mme Muguette Jacquaint.** Très juste !

**M. Alain Bocquet.** Eh oui !

**Mme Muguette Jacquaint.** Tous des rapaces !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est évident ! Quand on entend les ministres à cette tribune, jamais ils n'expriment le fond de leur pensée qui motive leurs choix politiques au détriment du plus grand nombre. Il est vrai que ces choix sont de plus en plus difficiles à gérer, comme l'ont montré les millions de Français qui sont descendus dans la rue. C'est pourquoi nos collègues de droite, qui sont aujourd'hui peu nombreux – ce débat ne les intéresse pas beaucoup – sont gênés : ils préfèrent voter la loi d'habilitation parce qu'ainsi ils vont s'en laver les mains, ils n'auront pas à se prononcer dans cette enceinte, dont la légitimité est assise sur le suffrage universel ! Ils n'auront pas à se prononcer sur chacun des coups tordus perpétrés par le Gouvernement ! Ils pourront même oser des semblants de critiques dans leur circonscription, pour continuer à piper les voix de leurs électeurs car ce détournement de suffrage est nécessaire à la défense des intérêts dont le Gouvernement n'est que le représentant, c'est-à-dire des intérêts des privilégiés de la fortune.

**Mme Muguette Jacquaint.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le ministre, vous faites le choix de continuer de financer les manques à gagner par des prélèvements qui frappent toujours les mêmes. Nous disons que c'est injuste et inefficace.

Vous protégez les 770 milliards de francs de revenus financiers des entreprises et des institutions financières qui vous sont si chères, et qui nous coûtent, à nous, si cher. Dans le même temps, vous refusez de prendre en compte le besoin de plus de dépenses publiques et sociales pour les hommes et les femmes de notre pays, comme le prouve, par exemple, la situation des universités, où des étudiants ont de plus en plus de mal à apprendre, ou celle des transports, où les Françaises et les Français peuvent se demander parfois, dans les wagons du métro ou les trains de banlieue, si l'on n'a pas rétabli la troisième classe.

En 1994, les 650 milliards produits par les entreprises ont été orientés vers la spéculation.

Monsieur le ministre, si vous cherchiez vraiment, avec ardeur, avec conviction, avec acharnement, avec l'entêtement que le Premier ministre montre dans la mauvaise foi vous trouveriez de l'argent. Mais vous ne voulez pas chercher dans cette direction-là parce que, et vous le savez, il y a un filon dont vous réservez l'exploitation à vos amis.

**Mme Muguette Jacquaint.** Le système est à sens unique !

**M. Jean-Pierre Brard.** Certes ! C'est comme les clapets antiretour pour empêcher les inondations : cela fonctionne toujours dans le même sens !

Il est donc plus qu'urgent d'intervenir sur la maîtrise de ces fonds qui sont le fruit du travail et qui n'appartiennent pas à ceux qui les confisquent, qu'ils s'appellent Mme Bettencourt, M. Afflelou ou M. Bebear. Vous déclencheriez ainsi une véritable relance.

Au lieu de cela, on tente de faire accréditer l'idée selon laquelle on manquerait de moyens au point de devoir abaisser le pouvoir d'achat du travail et de taxer les allocations familiales.

Monsieur le ministre, je ne sais si vous êtes germaniste, mais vous devriez lire *Die Welt* et la *Frankfurter Rundschau* du lundi de la semaine dernière. Que le *Welt*, qui appartient au groupe *Springer*, que la *Frankfurter Rundschau*, qui est le porte-voix des milieux financiers de Francfort, expriment leur sympathie pour les grévistes et leur commisération pour l'inaptitude du Gouvernement français en dit long sur les choix que vous faites. Même dans la logique de l'Allemagne, il serait donc possible de voir différemment, si vous aviez plus la fibre nationale que vous ne l'avez, vous et ceux qui dirigez notre pays aujourd'hui.

Toute solution aboutissant à la réduction d'un accès aux soins, toute solution remettant en cause une retraite de qualité et fragilisant encore davantage les personnes touchées par la pauvreté ne saurait être retenue sans que soit bafoué le droit de tous à la protection sociale inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, lequel précise que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Lorsque le Premier ministre veut faire référence aux services publics dans la Constitution, cela relève des accessoires du magasin des farces et attrapes. En effet, des droits fondamentaux sont déjà inscrits dans la Constitution. Mais vous violez la Constitution tous les jours en ne respectant pas ces droits, qui sont pourtant le socle de notre identité nationale.

Les difficultés que rencontre notre système de protection sociale sont réelles et nécessitent de transformer l'existant. Les solutions préconisées doivent concourir à préserver et à renforcer les fondements mêmes de la protection sociale que sont la solidarité et la réduction des inégalités. En effet, toute solution aboutissant à la réduction de l'accès aux soins ne peut déboucher, comme je l'ai déjà dit, que sur des impasses. Si, aujourd'hui, les grèves, les débrayages, les manifestations touchant des secteurs économiques de plus en plus nombreux de notre pays, essentiellement dans le public, mais également dans le privé, se sont multipliés, c'est que le Gouvernement s'attaque au principe même de la protection sociale. Les Français ne connaissent pas le détail des mesures mais, confusément, ils en ont compris la gravité, quels que soient vos efforts de dissimulation.

Toute démarche perdant de vue les critères d'efficacité que sont l'appréhension des besoins de la population et la couverture de ces besoins sera une démarche de rationnement.

Je vous invite, à cet égard, à consulter les indicateurs du niveau de santé des Français. Selon M. Pierre Mormiche, chercheur à l'INSEE, l'inégalité de recours au médecin selon le revenu par unité de consommation a augmenté de 1980 à 1991, en particulier pour les salariés. Vous allez me répondre : « Ce n'était pas nous ! » Soit !

Mais cela ne sanctifie pas les mauvais coups qui ont été portés avant vous et surtout, cela ne vous oblige pas à les aggraver.

En outre, de nombreuses mesures intervenues dans le domaine de la santé ont été des facteurs aggravant les effets de l'environnement socio-économique sur les catégories les plus modestes ou les plus vulnérables de la population. C'est le cas de l'institution des forfaits journaliers pour les hospitalisations, de leur augmentation, de l'abaissement des taux de prise en charge de certains produits pharmaceutiques, de la réduction de la portée de l'exonération du ticket modérateur aux soins relatifs au motif de l'exonération, ou encore de l'apparition du secteur des médecins conventionnés à honoraires libres et de la rapide croissance du nombre des praticiens qui en relèvent.

Qu'en serait-il demain si le plan de réforme de la protection sociale était, par malheur pour notre pays, adopté ? La situation ne pourrait que s'aggraver.

Contrairement au dogme de la dichotomie entre l'économique et le social, nous estimons que financer le progrès social contribuerait à un nouveau type de croissance.

Monsieur le ministre, vous et vos confrères, qui prenez souvent le train pour nous citer l'étranger en exemple et justifier votre politique d'austérité, franchissez les frontières ! N'ayez pas l'oreille sélective ni l'œil partial ! Regardez ce qui se passe à l'étranger ! Connaissez-vous l'accord pour la semaine de vingt-huit heures conclu chez Volkswagen ? A-t-il mis l'économie allemande par terre ? Pas du tout !

Même dans les rangs des gens que nous combattons – je parle des tenants du capital – il y en a de plus intelligents que d'autres, tant du point de vue de l'attachement qu'ils portent à l'avenir de leur pays que de la gestion du consensus social. Je suis persuadé que ces propos seront partagés par certains de nos collègues de cette assemblée, n'est-ce pas, monsieur le président ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Ils sont sourds !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est parce que les prothèses sont mal remboursées ! (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, il convient de ne pas se résigner face au fatalisme de l'insuffisance des moyens de financement lié au chômage et aux tentatives de stabilisation du prélèvement fiscal et parafiscal passant prioritairement par la réduction des charges des entreprises.

Le principe de recettes limitées étant lui-même utilisé pour organiser la réduction des dépenses sociales et le transfert de leur financement sur la participation personnelle des ménages, il ne nous apparaît pas souhaitable de centraliser, en le reportant sur l'Etat, le financement de la solidarité, ce qui impliquerait une vaste fiscalisation, et donc un report sur les ménages. On pourrait, au contraire, donner au régime général des moyens réels pour financer la solidarité.

Cela impliquerait, en premier lieu, d'améliorer le rendement de l'assiette des cotisations en corrigeant les disparités entre les régimes et, en second lieu, d'élargir l'assiette des cotisations.

Ne venez pas nous dire que le taux des prélèvements est, en France, plus élevé qu'à l'étranger ! Vous savez parfaitement que cette affirmation, que vous ne prenez jamais la peine de démontrer, est archifausse, car vous comparez des carottes avec des navets : dans les statistiques étrangères, la nature des prélèvements pris en

compte n'est pas la même que chez nous. Vous le savez parfaitement, mais, pour les besoins de votre propagande, vous continuez d'affabuler en affirmant des contrevérités.

Je voudrais insister maintenant sur le déficit démocratique qui sous-tend le projet global du Gouvernement pour la sécurité sociale.

Le montage médiatique a mis d'abord en avant des forums régionaux où les assurés et leurs représentants élus n'ont pas pu s'exprimer.

Ensuite, après deux jours de débat accéléré pendant lesquels vous avez fait semblant d'écouter, monsieur le ministre, et après les très intéressantes auditions réalisées par une mission d'information, le Gouvernement a présenté un plan tout bouclé, rédigé avant ces débats et ne tenant donc pas compte des propositions exprimées à cette occasion. Certes, pour être tout à fait objectif, il faut reconnaître que, sous les coups de boutoir de votre majorité, vous avez accepté de déplacer des virgules dans votre plan, mais, hormis cela, vous n'avez renoncé à rien. Face à cet entêtement, on peut comprendre que le peuple de France soit sorti dans les rues.

Monsieur Mandon, je vais faire une nouvelle citation, et je suis presque certain que vous en identifierez l'auteur : « Quand le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple le plus sacré et le plus indispensable des devoirs. » Evidemment, dans le vocabulaire d'aujourd'hui, on ne parlerait plus d'insurrection mais de manifestation. Savez-vous, mon cher collègue, de qui est cette citation ?... Non ! Vous allez me faire croire que votre culture est très unilatérale et penche toujours du même côté ! (*Sourires.*) Elle est de Maximilien de Robespierre, qui s'exprimait ainsi à la Convention nationale, le 10 juillet 1794.

Dans cette situation, le rôle de l'Assemblée nationale traduit surtout la crise des institutions. Le Gouvernement demande et obtient la confiance de sa majorité en utilisant l'article 49-3 de la Constitution. On aura décidément tout vu ! Près de 500 députés sur 577 sont de droite, ce qui fait que même M. Barre siège à gauche de l'hémicycle tant le déséquilibre est grand. Et malgré cette majorité écrasante, vous fuyez le débat ! Vous avez eu recours à l'un des alinéas les plus autoritaires de la Constitution pour que votre projet de loi d'habilitation soit adopté sans que le Parlement vote.

**Mme Muguette Jacquaint.** A la hussarde !

**M. Jean-Pierre Brard.** Est-ce cela ce que vous appelez la démocratie ? Il est vrai que, pour accomplir votre forfait, vous trouvez des députés prêts à se courber devant vous à chaque fois que vous le leur demandez. D'ailleurs pour être équitable et juste, il faut dire qu'ils se courbent même lorsque vous ne le leur demandez pas tellement ils ont le sens du service à rendre aux intérêts qu'ils défendent ici.

La vérité, c'est que vous n'avez pas confiance dans votre majorité, laquelle ne vous fait d'ailleurs pas confiance non plus. Les mesures décisives que vous prévoyez pour la destruction de notre protection sociale seront prises par ordonnances, c'est-à-dire sans débat avec les élus, sans vote, et l'interlocuteur du Gouvernement sera cette technocratie dont l'auteur méconnu de *La France pour tous* dénonçait l'emprise exagérée sur le processus de décision. Monsieur Mandon, je vous sollicite encore : qui est l'auteur de *La France pour tous* ? Si vous n'avez pas la réponse ce n'est pas disqualifiant pour vous, en revanche cela le serait pour un ministre. Il s'agit du Président de la République. Eh oui, il en va ainsi !

Je regrette, pour ce qui me concerne, que les tribunes de notre assemblée ne soient pas davantage fréquentées et que le *Journal officiel* ne soit pas plus lu dans la France profonde car tous les citoyens français auraient pu connaître le détail de ce que vous leur préparez et savoir comment, en quelques textes, vous vous apprêtez à démanteler le système de protection sociale patiemment élaboré depuis le début du siècle. Ce système est pourtant le résultat d'un compromis social construit au fil des luttes sociales ayant animé notre histoire et qui ont débouché sur un certain équilibre. C'est cela que vous remettez en cause. Et vous n'avez pas tout dit encore, monsieur le ministre. Par exemple, les exonérations de charges sociales consenties au titre des mesures prises par M. Balladur pour 1995 représentent un manque à gagner de 35 milliards de francs pour la sécurité sociale mais, en année pleine, d'ici à trois ans, cette somme atteindra 100 milliards de francs. Vous ne m'écoutez pas, monsieur le ministre, mais je tiens à dire à nos compatriotes présents dans les tribunes que cela signifie très clairement que vous nous administrerez une piqûre de rappel dans deux ou trois ans. A cette époque, sous prétexte d'un nouveau déficit de la sécurité sociale que vous avez d'ores et déjà préparé, vous donnerez le coup de grâce à notre système de protection sociale.

Ceux qui doivent être mis hors jeu par votre système, ce sont les assurés eux-mêmes et leurs représentants élus. Pourtant, ce sont les propriétaires légitimes de la sécurité sociale, ainsi que le général de Gaulle l'avait voulu. On voudrait qu'ils soient à la fois des cotisants, des contribuables et des assurés coupables d'être malades, des mères de famille coupables de conduire leurs enfants chez un spécialiste pour une simple angine ou même coupables de donner le jour à des enfants puisque vous venez de réviser les indemnités de maternité. Considérer tous ces assurés sociaux comme des citoyens responsables, il ne saurait en être question pour vous ! Déficit et contradiction démocratique !

Le Parlement s'est réuni à Versailles, le 4 août dernier – quel symbole !...

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... Il est vrai que nous n'y sommes pas allés la nuit, comme la première fois – pour une révision de la Constitution étendant le champ du référendum afin de donner au seul Président de la République un pouvoir d'initiative législative sur les grands sujets de société.

On évoque les problèmes de l'éducation mais, les assurés ayant le droit de vote pour élire leurs représentants dans les caisses, pourquoi ne pas leur demander de trancher lorsqu'il y a un problème d'orientation de la sécurité sociale ? Qu'ils votent et nous verrons ce qui sortira des urnes ! En réalité, monsieur le ministre, vous avez peur du verdict populaire. La démocratie que je suggère est trop directe et il serait question de retourner à Versailles pour faire du Parlement le super-inspecteur des finances de la sécurité sociale !

Je regrette que M. Mandon soit parti, car je m'apprete à faire une nouvelle citation d'un homme qui a joué un grand rôle dans notre histoire et qui a animé plus d'un des grands débats de notre République du haut de cette tribune. Voici ce qu'il disait : « La démocratie, messieurs, nous en parlons quelquefois avec un dédain qui s'explique par la constatation de certaines misères, de certaines vulgarités ; mais si vous allez au fond des choses, c'est une idée admirable d'avoir proclamé que, dans

l'ordre politique et social d'aujourd'hui, il n'y a pas d'excommuniés, il n'y a pas de réprouvés, que toute personne humaine à son droit.

« Et ce ne fut pas seulement une affirmation ; ce ne fut pas seulement une formule ; proclamer que toute personne humaine a un droit, c'est s'engager à la mettre en état d'exercer ce droit par la croissance de la pensée, par la diffusion des lumières, par l'ensemble des garanties réelles, sociales, que vous devez à tout être humain si vous voulez qu'il soit en fait ce qu'il est en vocation, une personne libre.

« Et voilà comment, par l'ardeur intérieure du principe de raison, par la revendication des foules éveillées par l'idée du droit à l'espérance, la démocratie politique tend à s'élargir en démocratie sociale, et l'horizon devient tous les jours plus vaste devant l'esprit humain en mouvement.

« Ah ! messieurs, nos collègues de droite nous reprochent parfois de n'avoir pas de base métaphysique à notre morale. Ils nous reprochent d'être obligés ou de nous réfugier dans l'ancienne morale dépouillée de ses sanctions, ou de nous humilier dans l'humilité de la morale pratique et domestique.

« Ils oublient que, dans la dure nature dont elle subit encore les lois, l'humanité cherche à créer une forme sociale où toutes les personnes humaines seraient vraiment libres et, par la pratique de la justice, seraient harmonisées les unes aux autres, lorsque nous créons ce fait, lorsque nous faisons jaillir dans l'univers aveugle et brutal cette possibilité, cette réalité de liberté et d'harmonie, nous jetons dans l'univers, nous, dans la réalité, le fondement d'une interprétation idéaliste du monde. » Ce texte est de Jean Jaurès, et si vous le souhaitez, monsieur le ministre, je vous le communiquerai pour que vous puissiez le méditer avant de commettre l'irréparable.

Avec votre loi d'habilitation, par un tour de passe-passe, les élus du suffrage universel servent non pas la démocratie mais l'étatisme que vous prétendez pourfendre mais que vous aggravez encore, parce qu'il ne faut pas confondre la démocratie politique, qui est la responsabilité de l'Assemblée nationale, et la démocratie sociale, qui relève des assurés et de leurs représentants élus. Dans la confusion que vous avez essayé d'introduire dans ce débat, c'est la démocratie qui est perdante. Pourtant, qu'avez-vous à craindre du débat ? L'un de nos révolutionnaires les plus éminents en a exprimé tout l'intérêt par des formules que l'on savait ciseler à l'époque : « Il n'est rien de plus doux pour l'oreille de la liberté que le tumulte et les cris d'une assemblée du peuple. » Ainsi s'exprimait Saint-Just. Mais j'entends bien, monsieur le ministre, que nous n'avons pas grandi dans les mêmes références !

Une fois encore, nous demandons au Gouvernement de ne pas casser ce qu'un gouvernement d'unité nationale présidé par le général de Gaulle a construit, il y a cinquante ans, et de laisser la démocratie sociale s'exprimer.

Le 4 octobre 1945, c'est l'après-Seconde Guerre mondiale : pays dévasté, économie ruinée. Emploi, logement, niveau de vie, tout est angoisse du lendemain, hantise de la misère, insécurité générale. Voici encore un texte, monsieur le ministre, que vous devriez également méditer : « Plus le trouble est grand, plus il faut gouverner. Sortant d'un immense tumulte, ce qui s'impose d'abord, c'est de remettre le pays au travail. » Écoutez bien la dernière phrase : « Mais la première condition est que les travailleurs puissent vivre. » C'est le général de Gaulle qui a écrit cela dans ses *Mémoires de guerre*.

Mais, 1945 c'est aussi la Libération, l'enthousiasme du mouvement populaire, la victoire contre l'occupant nazi, le fascisme et les forces de collaboration. La lutte libératrice débouche sur des exigences de transformation profonde, de reconstruction, de progrès social. Le Conseil national de la Résistance avance un programme économique et social. Il comporte un plan complet de sécurité sociale. Je veux encore citer le général de Gaulle : « La libération du pays devait être accompagnée d'une profonde transformation sociale... Ou bien il serait procédé d'office et rapidement à un changement notable de la condition ouvrière et – écoutez bien, cela va vous écorcher les oreilles car ce n'est pas votre langage et encore moins votre pratique ! – à des coupes sombres dans les privilèges de l'argent, ou bien la masse souffrante et amère des travailleurs glisserait à des bouleversements où la France risquerait de perdre ce qui lui restait de substance. » Reconnaissez l'actualité de ce propos du général de Gaulle, monsieur le ministre !

**Mme Muguette Jacquaint.** Il n'est pas resté leur maître !

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh non ! Les maîtres à penser des gens de ce gouvernement et de ceux qui les soutiennent sont à la corbeille. Ils ne parlent pas la même langue que nous. Ils ne savent dire que : Nikkei, Dow Jones, CAC 40 ! Mais il faut reconnaître qu'il y a quelque chose qu'ils font mieux que nous : compter ! Pas avec les unités, ce n'est pas assez ; ils ne savent compter que lorsqu'il y a beaucoup de zéros. Il faut leur reconnaître autre chose encore, c'est qu'ils ne savent pas compter qu'en francs, ils savent aussi compter en dollars, en yens et en marks.

**Mme Muguette Jacquaint.** Bientôt en euros !

**M. Jean-Pierre Brard.** Bientôt en euros, mais ils ont déjà dû s'entraîner à faire les conversions ! En tant qu'instituteur, je m'évertuais à faire comprendre ces exercices délicats à mes élèves et je pense que, de ce point de vue, les responsables du Gouvernement sont doués au sens où ils ont cela dans les gènes. Ils savent faire les conversions dès qu'il s'agit de sous. Évidemment, convertir les valeurs humaines en actes qui concerneraient la vie quotidienne, ça c'est au-dessus de leurs forces. C'est un exercice auquel ils n'ont jamais été habitués et auquel ils n'envisagent visiblement pas de se consacrer. C'est pourquoi inéluctablement les Français leur signifieront leur congé.

Je tiens à citer l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance de 1945 pour essayer au moins de vous donner mauvaise conscience puisque vous êtes en train de piétiner l'héritage du général de Gaulle : « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

« L'organisation de la sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations... ».

Dans le domaine constitutionnel qui vous est si cher, paraît-il, monsieur le ministre, ainsi qu'à M. Juppé, des notions fondamentales sont introduites. D'après le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires

à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. » Savez-vous, monsieur le ministre, qu'il y a aujourd'hui des enfants qui ne mangent pas à leur faim dans notre pays du fait de votre politique ?

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous riez, monsieur Chabot ! Cela vous est peut-être indifférent mais pas à moi !

**M. René Chabot.** Vous exagérez !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, je n'exagère pas !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Pas de provocation, s'il vous plaît !

**M. Jean-Pierre Brard.** « Provocation », dites-vous ? Est-ce donc provoquer que de rappeler la réalité, que de dire que des enseignants nous signalent aujourd'hui régulièrement des cas de malnutrition ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Evidemment pas !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais, face à cette réalité, non seulement vous ne voulez prendre aucune mesure, puisque vous allez fiscaliser tous les revenus, sauf le RMI et le minimum vieillesse, mais encore vous prétendez que le problème n'existe pas. Dans un pays comme le nôtre, autant d'inhumanité est inacceptable pour le peuple. Et je suis sûr, monsieur le ministre, que cette réalité, ce n'est pas seulement à Montreuil, à Aubervilliers ou à La Courneuve qu'on la retrouve, mais aussi au Puy et dans toutes nos contrées, ne vous en déplaît !

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Brard.** Le fait que vous ne vous en souciez point ne suffit pas à effacer la réalité !

Ce sont les dixième et onzième alinéas du préambule de la Constitution de 1946 que je citais, repris par celle de 1958, sous les auspices de laquelle nous vivons, qui instituent le fondement constitutionnel de la sécurité sociale.

François Luchaire, professeur de droit constitutionnel, précise : « En plaçant dans le domaine réservé à la loi les principes fondamentaux de la sécurité sociale, l'article 34 de la Constitution donne valeur constitutionnelle à l'existence – pour ne pas répéter le mot "principe" – de la sécurité sociale. » C'est précisément cet article de notre Constitution que M. Béteille s'évertuait hier, de cette tribune, à dénaturer.

Il est symbolique, et pour le moins paradoxal, que ce plan de réforme qui organise le démantèlement de la protection sociale vienne en discussion au moment de la célébration du cinquantenaire de la sécurité sociale. Il faut dire, monsieur le président, que ce gouvernement a le sens de l'opportunité. Il annonce la reprise des essais nucléaires à la veille du cinquantenaire d'Hiroshima. Il annonce l'augmentation du forfait hospitalier à la veille de la journée mondiale de la misère. Et, je le répète, il fait coïncider le démantèlement de la sécurité sociale avec son cinquantième anniversaire. Je ne sais pas qui conseille le Président de la République, mais le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas très bien inspiré pour le calendrier !

C'est le Conseil national de la Résistance qui, le premier, avait posé le principe d'un « plan complet de sécurité sociale ». Dès le 5 juillet 1945, le général de Gaulle signait un décret qui invitait la Chambre des députés à se prononcer sur « l'opportunité de réaliser une organisation de sécurité sociale ».

A l'échelon international, le principe du droit pour tous à la sécurité sociale fut posé par le rapport de Lord Beveridge qui lança la formule aujourd'hui célèbre des « 3 U » : Unité, Universalité, Uniformité.

Enfin, la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen du 10 décembre 1948 dispose en son article 22 : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale. » Vous entendez bien là les échos des textes de la Révolution française, mais vous les enterrez tous, aussi bien ceux des constituants de 1789 que ceux de l'après-guerre.

En augmentant la cotisation maladie des chômeurs et des retraités, en créant une caisse d'amortissement de la dette sociale qui disposera pour l'essentiel du produit du remboursement de la dette sociale institué pour treize ans au taux de 0,5 p. 100, en supprimant les élections de représentants de salariés dans les caisses, en instituant des conventions d'objectifs et de gestion des caisses qui seront conclues avec les caisses nationales sur la base des délibérations parlementaires, en souhaitant répartir les crédits des hôpitaux, en transférant les cotisations maladie des salariés vers une CSG à l'assiette élargie, en soumettant les allocations familiales à l'impôt sur le revenu, en alignant les régimes spéciaux de retraite sur le régime général – même si votre projet, a de ce point de vue, du plomb dans l'aile –, c'est au système de protection sociale tel qu'il a été obtenu par la lutte que vous vous attaquez.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ça, ils le contestent !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous ne saurions vous soutenir dans ce démantèlement ! Bien au contraire ! Et nous vous appelons solennellement à écouter les salariés mobilisés contre votre projet en retirant votre plan de réforme et en ouvrant de véritables négociations, un véritable débat démocratique, trop longtemps différé, sur l'avenir de notre système de protection sociale.

En moins de deux ans, de 1945 à 1947, tout un ensemble de lois, de textes, d'ordonnances, d'arrêtés et de circulaires ont permis d'édifier un système cohérent qui comporte bien des lacunes et des insuffisances, mais dont l'efficacité sur les plans sanitaire, économique et social en fait encore maintenant un des derniers remparts contre l'exclusion et la fracture sociale.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce n'étaient pas les mêmes ordonnances.

**M. Jean-Pierre Brard.** Certes. De toute façon, ce n'est pas une ordonnance qu'établit M. Barrot, mais un faire-part de décès. C'est tout à fait différent. Et même si nous avons fait voter un amendement dans la loi de finances sur les frais funéraires, nous ne saurions nous en satisfaire, monsieur le ministre !

Dans le débat national actuel, une question se pose : faut-il en finir avec les valeurs fondatrices de la sécurité sociale, qui seraient dépassées, coûteuses ou inadaptées, et s'orienter vers la fiscalisation des assurances privées, ou bien faut-il, au contraire, rénover ces principes, les revitaliser, pour que la sécurité sociale joue pleinement son rôle de couverture sociale et de solidarité nationale ?

De quoi parle-t-on ? Premièrement, de sécurité, de la sécurité de l'emploi, de la sécurité des rémunérations, que vous vous acharnez à rendre précaires, précisément. Ce système intervient à titre complémentaire pour assurer des prestations et un revenu de remplacement en cas de rupture. Cette idée neuve de sécurité se substitue à la notion d'assurance sélective que recouvraient en partie les assurances sociales et la notion d'assistance liée aux caisses de secours mutuel. L'objectif est de mettre en place une

organisation unique, capable de prendre en charge une protection sociale des individus dont le droit universel est affirmé par la loi du 22 mai 1946, loi dont l'application se heurte à de nombreux obstacles.

Deuxièmement, il s'agit aussi de préserver les principes de solidarité et d'égalité des droits dans tous les domaines de la vie, regroupés dans les branches santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles. Le système actuel offre l'accès aux soins pour tous, avec des prestations en espèces – ce sont les indemnités journalières – ou en nature. Monsieur le ministre, je vous sens imperméable à nos propos.

**M. le président.** Monsieur Brard, poursuivez votre propos et n'apostrophiez pas le ministre ou vos collègues, je vous prie !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais j'essaie, monsieur le président, de le sortir de sa léthargie ! C'est difficile.

**M. le président.** Tel n'est pas l'objectif de votre présence à la tribune. Vous avez à démontrer les raisons pour lesquelles il n'y a pas lieu de délibérer sur le texte de la commission mixte paritaire !

**Mme Muguette Jacquaint.** Et M. Brard les expose bien.

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, les objectifs profonds de mon intervention, je ne sais si vous les connaissez véritablement. En revanche, je crois aux vertus du dialogue, et, grâce aux propos pédagogiques que j'essaie de développer, j'espérais que, avec M. Barrot, nous ne serions pas face à un mur.

Notre système de protection sociale permet, disais-je, l'accès aux soins pour tous, avec des prestations en espèces – les indemnités journalières – et en nature, le remboursement à 80 p. 100 ou à 100 p. 100, la gratuité de l'hôpital public, un programme important de prévention grâce au développement de la PMI, et des centres de santé. Il garantit également la prévention et la sécurité au travail et la prise en charge par une cotisation employeur des accidents et maladies professionnelles gérés par la sécurité sociale, et non plus par les assurances.

A la Libération, cette entreprise se heurte à de violentes campagnes de dénigrement contre « l'encouragement à l'absentéisme », le coût social, la « politique des châteaux » – colonies de vacances, préventoriums, sanatoriums. Oui : les campagnes de dénigrement existaient déjà, mais il est vrai que le général de Gaulle était un homme d'Etat hors du commun, animé par le patriotisme,...

**M. Pierre Albertini.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et qui, pour faire prévaloir l'intérêt national, a su bousculer ces intérêts égoïstes qui sont aujourd'hui le credo du Gouvernement.

Tous les objectifs, est-il dit, ne sont pas atteints, mais la sécurité sociale a contribué à vaincre des maladies graves, la tuberculose, la poliomyélite, à élever le niveau de santé, à réduire la mortalité infantile, à allonger la durée de la vie. Elle a soutenu et favorisé les avancées et les progrès des sciences dans le domaine de la recherche médicale, chirurgicale et de la maternité.

S'il est dramatique que 25 p. 100 de la population ne puissent plus se soigner faute de moyens financiers, est-ce les principes fondateurs de la sécurité sociale qui sont en cause, ou bien les plans de rigueur successifs qui lui sont imposés pour réduire le niveau de prise en charge ?

La sécurité sociale, c'est aussi l'instauration de la retraite par répartition qui se substitue aux divers systèmes de capitalisation en faillite, avec les dévaluations monétaires successives qui ont ruiné l'épargne des cotisants, une retraite qui reste insuffisante et précaire, qui s'améliore dans les années 70 avec, en 1983, l'abaissement de l'âge à soixante ans, dernière grande conquête sociale avant les reculs qui sont accélérés depuis 1993.

La sécurité sociale, c'est également l'élaboration d'une véritable politique familiale qui ne dépend plus des caisses d'initiative patronale mais qui donne priorité à l'enfant, avec la généralisation des allocations familiales, la reconnaissance sociale de la maternité et la compensation des charges financières familiales. Mais la cotisation sociale patronale, qui atteint 16,75 p. 100, a été constamment diminuée pour disparaître sur tous les bas salaires en 1995, et la branche famille s'est engagée sur la voie de la fiscalisation.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est la politique contre les bas salaires !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est cette politique de Gribouille qui nous a conduits là où nous en sommes.

Faire le point aujourd'hui sur la sécurité sociale, c'est bien évidemment essayer d'analyser les rapports qu'elle entretient avec la crise, son aggravation ou son issue. Bien entendu, et même si les aspects positifs l'emportent largement, il serait dangereux et illusoire de ne pas voir les limites originelles du système, fruit de profondes contradictions. Même en 1945, la France obéit à la logique capitaliste du moment. La dominante profonde reste la recherche du profit, non seulement au détriment, mais par la négation des besoins collectifs et individuels des hommes. Faute d'avoir pu empêcher sa création, le patronat et l'Etat sont tentés en permanence, d'une part, de contenir le niveau des prestations correspondant à des besoins authentiques – pensions, allocations familiales, remboursement de soins, indemnités journalières, etc. – d'autre part, d'utiliser la sécurité sociale comme moyen de régulation au moindre prix des gâchis.

Avec votre politique, par exemple, les prestations liées au logement sont généralement destinées à accompagner des mesures d'enchérissement des loyers. L'attaque globale contre la sécurité sociale trouve l'essentiel de son explication dans le développement de la crise. La protection sociale au sens large – sécurité sociale, assurance chômage, régimes complémentaires – représente une masse financière de l'ordre du budget de l'Etat. Le capital préférerait, bien entendu, consacrer cette part de la richesse nationale à son propre développement. D'où la campagne sur les charges sociales « intolérables », campagne soutenue, relayée, justifiée par le pouvoir, qui fait de la baisse de la participation des entreprises au financement social l'un de ses objectifs essentiels.

*(M. Didier Bariani remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)*

#### PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

**M. Jean-Pierre Brard.** La sécurité sociale, même avec ses insuffisances et sa gestion bureaucratique, est un obstacle considérable au développement de la précarité. D'où les diverses campagnes contre les systèmes collectifs qui s'opposent aux libertés individuelles. En clair, là aussi, la nécessité de déréglementer se fait pressante, car on sait

très bien que plus les gens seront fragilisés dans leur vie quotidienne, plus leur vision de leur avenir personnel sera incertaine, moins on aura de mal à leur faire supporter la crise.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est sûr.

**M. Jean-Pierre Brard.** La politique actuelle en matière de protection sociale peut se définir par trois objectifs : contenir les besoins, faire payer les intéressés et développer l'idéologie de la crise à partir des questions de la protection sociale.

Les salariés démontrent par l'ampleur de leurs protestations qu'ils refusent cette mutation de la protection sociale qui, au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, serait ramenée à la précarité du XIX<sup>e</sup> !

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout à fait.

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** C'est malheureux d'entendre ça !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous n'avez pas tout compris, monsieur le ministre ? Voulez-vous que je recommence ? Je vois que vous vous indignez...

Le Gouvernement se doit d'en prendre acte par une mesure de bon sens, le retrait de la procédure des ordonnances. Une critique essentielle que l'on peut faire au plan gouvernemental, c'est que les solutions qu'il apporte aux difficultés de la sécurité sociale vont reproduire les contradictions actuelles en les aggravant.

J'avoue que cette dialectique est un peu compliquée pour ceux qui ne sont pas rompus à ses mystères. La question n'est pas qu'il y ait quinze, dix-sept ou dix-huit plans de mesures, ce qui laisserait entendre que le malade est à la fois mal en point et de bonne constitution pour résister à tant de purges ! C'est que les plans veulent volontairement ignorer les causes du déficit de la protection sociale.

Je vois que M. Barrot s'en va. Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, M. Barrot a-t-il eu le temps de vous résumer ce que j'ai dit jusqu'à présent ? (*Sourires.*)

**M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement.** Tout à fait. De plus, j'ai eu tout le temps pendant ces longues heures, ces longues journées, de méditer non pas sur vos convictions, mais sur les erreurs que vous avez parfois commises.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous savez, l'actualité politique des dernières années m'a appris l'humilité et, avant d'accuser les autres de faire des erreurs, j'y regarde à deux fois... Vous voyez, je suis plus tolérant que vous. C'est vrai que vous, vous ne faites pas d'erreur. Vous faites votre politique, celle des privilégiés...

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Oh !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et, de ce point de vue, vous êtes dans le vrai. Nous, nous défendons une autre politique : celle qui répond aux aspirations des gens qui sont descendus dans les rues depuis trois semaines et qui ont exprimé leurs revendications.

Je connais l'esprit de synthèse de M. Barrot, mais je regrette qu'il soit parti si vite, parce que vous ne parviendrez pas à me convaincre que, en moins d'une minute, il a pu résumer les propos que j'ai exprimés jusqu'alors. Mais, si vous le voulez, je vous donnerai mon texte *in extenso* et si vous avez des observations à me faire, même après le débat, c'est très volontiers et j'en prendrai connaissance, si tant est que vous vouliez bien les formuler par écrit, pour que j'aie le temps de méditer également.

**M. Pierre Albertini.** C'est ça l'humilité !...

**M. Jean-Pierre Brard.** Bien sûr ! Quand on est ministre de la République, je pense que l'on a quelque chose à dire, même s'il y en a eu pour vous faire la démonstration du contraire. Et je ne doute pas que M. le ministre des relations avec le Parlement appartienne à la première catégorie...

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Merci !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et qu'il honore l'instance dont il fait partie.

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Merci infiniment !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

Si vous le permettez, je vais reprendre le cours de mon propos.

La question n'est pas qu'il y ait 15, 17 ou 18 plans – ce qui laisserait entendre, je le répète, que le malade est à la fois mal en point mais de fort bonne constitution pour résister à tant de purges –, c'est que les plans ignorent volontairement les causes du déficit de la protection sociale.

Dans la simplicité quasi biblique du mode de financement choisi il y a un demi-siècle, c'est le plein emploi qui fonde la permanence de l'équilibre des recettes et des dépenses.

**M. Hervé Novelli.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous voyez, monsieur le ministre, les députés qui vous soutiennent commencent à se déboucher les oreilles et à écouter attentivement ce que je dis.

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Nous avons toujours dit cela quant à l'équilibre financier de la sécurité sociale !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui ! Mais cela ne suffit pas : il faut aussi en tirer les conséquences, au lieu de contredire ses convictions par ses actes.

Dès lors, vouloir régler le problème du déficit en préalable à celui du chômage n'est pas seulement une erreur de diagnostic, c'est s'engager dans un cycle infernal qui aggravera les déficits que le plan actuel est censé résoudre.

Que l'on prenne les retraites ou l'hôpital public, qui est au cœur d'une branche industrielle complexe, dépendante des investissements et des progrès techniques, les dépenses de la sécurité sociale ne sont pas une masse inerte dont il serait possible de couper un morceau en laissant son identité intacte. Réduire les crédits pour l'hôpital, imposer l'austérité sur la consommation populaire, qu'il s'agisse des médicaments ou des pensions, a un effet multiplicateur négatif sur les perspectives d'investissements et de profits des entreprises, donc sur l'emploi. Par conséquent, les économies, les coupes sombres que vous voulez pratiquer aujourd'hui seront le chômage et les déficits de demain. C'est d'autant plus préoccupant que tous les indicateurs économiques annoncent que 1996 sera une année encore plus difficile que 1995, où l'arrêt de la croissance et de la consommation a déjà entraîné de très importantes moins-values dans les rentrées fiscales, si l'on en croit M. Arthuis.

Or le plan gouvernemental propose une ponction sur le pouvoir d'achat salarial que ne compensera aucune baisse des taux d'intérêt, pas plus crédible aujourd'hui,

d'ailleurs, qu'au cours des dix dernières années. D'où le risque d'aggraver la situation avec un nouveau rationnement des équipements sociaux, notamment hospitaliers, en provoquant des contradictions accrues entre les intérêts des salariés, c'est-à-dire l'immense majorité de la population, et une logique de rentabilité à court terme qui ne résout aucun problème de fond mais perpétue seulement un système avec des inégalités aggravées : plus de précarité et d'exclusion.

Les Français en ont conscience. Ils ne font pas confiance à la fragilité de votre plan. Ce qu'il faudrait annoncer, c'est une logique alternative à Maastricht et à sa conception mécaniste de la gestion des déficits, pour donner vraiment la priorité à l'emploi afin de sauver la sécurité sociale.

C'est pourquoi, en nous opposant à ce plan, nous avons la conviction de défendre le système français de protection sociale pour l'inscrire dans la durée.

Pour un salaire de 8 800 francs, la CSG actuelle représente 260 francs par mois, soit 3 120 francs par an ; plus le RDS, 55 francs par mois, soit près de 700 francs par an ; plus le blocage des prestations familiales en 1996, ce qui représente une manque à gagner de 60 francs par mois, soit 720 francs par an pour une famille de trois enfants ; plus le relèvement du forfait hospitalier ; plus l'imposition sur les allocations familiales d'ici à 1997 : au total, en 1996, le Gouvernement ponctionnera 32 milliards sur les revenus des ménages et 40 milliards supplémentaires en 1997.

Le patronat, lui, pendant que vous pillez le portemonnaie des ménages, se verra exonérer de 17 milliards de francs pour les allocations familiales. Qui crée le déficit, ce déficit annoncé de 60 milliards de francs, alors que les dettes à l'URSSAF s'élèvent à 90 milliards, dont 40 sont effectivement recouvrables ? Alors que l'Etat doit lui aussi des milliards à la sécu, ces dettes de l'Etat qui sont secret d'Etat puisque les chiffres avancés varient d'un peu plus de 3 milliards à près de 200 milliards : là encore, vous ne voulez pas la transparence. Alors qu'il faut ajouter encore dans le trou de la sécu les 78,5 milliards de francs d'exonérations de cotisations consenties aux entreprises.

Tel qu'il se présente, le projet du Gouvernement apparaît déséquilibré – c'est un euphémisme – dans l'effort fiscal et social qu'il exige selon les différentes catégories sociales et la nature des revenus.

Certes, nous avons noté que 2,5 milliards seront demandés à l'industrie pharmaceutique, qui tire d'énormes profits de son payeur obligé, l'assurance maladie. Cette dernière, bien qu'en position de monopole, se trouve totalement dépendante des exigences des grandes sociétés françaises génériques, qui surfacturent, dans des conditions honteuses, les remèdes contre le sida par exemple. Et vous laissez faire !

Nous avons noté aussi la contribution des entreprises, à hauteur de 2,5 milliards également, à travers les contrats de prévoyance.

Il n'en reste pas moins qu'avec 5 milliards on est loin du compte, quand on prétend assurer l'égalité dans l'effort. On peut même s'interroger sur les conséquences de la taxation des entreprises qui avaient choisi de souscrire à des mutuelles pour leurs salariés. Voilà qui va réjouir de nouveau l'ami de M. Juppé, M. Bebear, car en pénalisant les cotisations versées par les entreprises aux mutuelles, vous allez pousser les salariés dans les bras des sociétés privées d'assurances.

Vous êtes logiques, vous ne vous trompez pas, vous êtes persévérants dans le chemin que vous avez choisi, celui des privilégiés.

Ainsi, l'impôt destiné à rembourser la dette sociale pèsera au moins huit à neuf fois plus sur les revenus du travail, des retraites et de l'épargne populaire que sur les revenus financiers. Le Premier ministre a indiqué que cet impôt au taux de 0,5 p. 100 porterait également sur les revenus des entreprises. Mais les bénéficiaires des sociétés sont-ils considérés comme des revenus quand ils se présentent sous forme d'impôt fiscal pour les revenus de valeurs mobilières ? En d'autres termes, un particulier paiera-t-il 0,5 p. 100 sur les dividendes qu'il touche, alors qu'une entreprise, pour les dividendes de la même société peut-être, en serait exonérée ?

On mesure encore le caractère inégalitaire de votre politique quand on voit que, pour l'allocation d'études aux jeunes enfants, le seuil distinguant les moyens des hauts revenus a été fixé à 14 000 francs par foyer. Ce niveau de revenus concerne un grand nombre de salariés qui ont de réelles difficultés pour vivre ; ils n'en seront pas moins privés de l'allocation.

Allons-nous, oui ou non, monsieur le ministre, accepter, au nom de l'Europe de Maastricht, de tirer un trait sur la notion de service public à la française ?

Allons-nous, oui ou non, au nom de la marche forcée vers la monnaie unique, continuer de mener une politique génératrice de chômage et d'exclusion ?

Car les problèmes posés par les manifestants dans les villes de notre pays sont bien ceux-là. Ils refusent de voir remis en cause le système de protection sociale qui tend à assurer à tous les Français, quelle que soit leur situation, le droit à la santé et à la sécurité matérielle.

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Le Premier ministre répète à qui veut l'entendre que l'Europe ne conduit en aucune façon à la mort du service public, à une protection sociale de moindre qualité. Pourtant, les différents rapports des délégations aux affaires européennes du Sénat et de l'Assemblée nationale et les actes communautaires émanant des différentes institutions européennes prouvent le contraire. Je citerai, par exemple, les propositions rédigées par la Commission pour les recommandations du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en France. La dernière en date, examinée en séance publique au Parlement l'été dernier, précise : « Le gouvernement français devrait, dès que possible, mettre un terme à l'actuelle situation de déficit excessif afin que la France soit prête à participer à la troisième phase de l'union économique et monétaire. »

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce ne sont plus des recommandations, c'est une mise en demeure !

**M. Jean-Pierre Brard.** Absolument !

« Le Conseil recommande au gouvernement français de poursuivre la réduction du déficit en 1996. Le Conseil recommande de maintenir l'objectif d'un gel des dépenses de l'Etat en termes réels. Le Conseil rappelle également la nécessité de réduire les déficits de la sécurité sociale et recommande à cet égard au gouvernement français d'encourager les efforts des partenaires sociaux visant à maîtriser la croissance des dépenses de santé. »

Fin de la citation et de la recommandation qui a, vous en conviendrez, le mérite d'être très claire, et que le gouvernement Juppé applique à la lettre.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est tout un programme d'austérité !

**M. Jean-Pierre Brard.** Du reste, ce ne sont pas seulement des recommandations, ce sont des injonctions, puisque le traité de Maastricht prévoit que des amendes pourront être infligées à la France si ces recommandations ne sont pas suivies d'effet.

Cette conception ultralibérale, monétariste de l'Europe a impliqué et implique encore aujourd'hui des mesures drastiques, telles que la remise en cause du régime d'assurance vieillesse en Italie, qui a conduit l'année passée plus de 2 millions d'Italiens – de nouveau en avance sur nous – à manifester leur mécontentement dans les rues ; la privatisation des services publics en Grande-Bretagne ; le plan Dehaene en Belgique ; la réforme de la protection sociale au Luxembourg, où les salariés se mobilisent, et j'en passe...

En France, privatisations, casse de la sécurité sociale, démantèlement de la SNCF sont à l'ordre du jour. Cette politique est désastreuse, elle tourne le dos aux intérêts des Français, elle tourne le dos à la solidarité, à la justice et à une véritable coopération en Europe.

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Trop, c'est trop !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est trop, monsieur le ministre, je suis d'accord avec vous, et c'est bien pourquoi je vous propose d'arrêter les frais.

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Comprenez-moi bien : c'est trop de choses sorties de votre imagination. Mais je reconnais que vous êtes très créatif !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je n'imagine rien. Vous savez ce que j'ai fait dans ma bonne ville de Montreuil ?...

**M. le président.** Monsieur le ministre, vous m'accordez que le Gouvernement obtient la parole autant qu'il le souhaite s'il le demande à la présidence, mais qu'il n'y a pas lieu que s'engage un dialogue direct entre l'orateur et le Gouvernement.

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** J'entends bien, monsieur le président. C'était juste pour manifester mon admiration devant l'imagination de M. Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oh ! si les interruptions sont décomptées de mon temps de parole...

**M. Jean-Pierre Foucher,** *président de la commission mixte paritaire.* Non, il n'y a pas d'arrêt de jeu !

**M. le président.** Continuez, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Savez-vous, monsieur le ministre, ce que je fais à Montreuil ? Je diffuse le discours du 15 novembre de M. Juppé (« *C'est très bien !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), assorti d'une explication de texte. (« *C'est moins bien !* » sur les mêmes bancs.)

C'est moins bien, dites-vous. Evidemment, vous préféreriez que votre propagande soit diffusée telle quelle...

**Mme Muguetta Jacquaint.** La pensée unique !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et qu'on gave les Français comme on gave les oies à la veille de Noël. Non, les Français ne sont ni des oies ni des veaux, mes chers collègues. Les Français sont des citoyens responsables. Ils ont démontré, au cours de notre histoire, qu'ils savent congédier les gouvernements qui ne sont pas à l'écoute de leurs aspirations.

Pourquoi est-ce que je diffuse le discours de M. Juppé ? Parce qu'il est tout à fait éclairant !

D'abord par ce que M. Juppé dit : les Français, qui ne disposent pas de l'intégralité de son discours, doivent le savoir.

Ensuite, parce qu'il y a une différence entre ce qu'il disait le 15 novembre et ce qu'il dit aujourd'hui.

Monsieur Foucher, je vois à votre sourire que nous nous comprenons à demi-mot. Le Premier ministre s'est en partie renié parce que les Français lui ont administré ce qu'il méritait : quelques coups de pied aux fesses ! Vous reconnaîtrez avec moi qu'ils étaient particulièrement bienvenus. La seule question que je me pose, c'est si la quantité était suffisante, parce qu'il me semble que M. le Premier ministre n'a pas encore perçu l'intensité de la protestation qui monte dans notre pays.

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Vous me décevez ! Vous êtes plus courtois d'habitude !

**M. Jean-Pierre Brard.** Serais-je discourtois ?

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Vous employez des mots...

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce sont des images, monsieur le ministre, tout au moins pour M. Juppé...

**M. le président.** Monsieur le ministre, oserai-je vous rappeler que le Gouvernement a la parole autant qu'il le veut pourvu qu'il veuille bien la demander à la présidence ?

**M. Jean-Pierre Brard.** ... car, pour Mme Notat, désormais l'un des suppôts habituels du Premier ministre, ce n'était pas vraiment une image, c'était un peu plus concret.

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Là, vous n'êtes plus galant !

**Mme Muguetta Jacquaint.** Ce n'est pas une question de galanterie !

**M. Jean-Pierre Brard.** Moi, je ne suis pas sexiste, monsieur le ministre. Mais je n'attribuerai pas à vos origines insulaires une attitude différente de la mienne à cet égard !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Merci !

**M. Jean-Pierre Brard.** Que l'on soit homme ou femme, si on détruit la sécurité sociale, on mérite la même punition. Qu'il s'agisse de M. Juppé ou de Mme Notat, le traitement doit être le même. Pour Mme Notat, les membres de son syndicat s'en occupent ; pour M. Juppé, ce sont les Français !

**Mme Muguetta Jacquaint.** Puis-je vous interrompre, mon cher collègue ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Bien sûr, madame la présidente !

**M. le président.** La parole est à Mme Muguetta Jacquaint, avec l'autorisation de l'orateur.

**Mme Muguetta Jacquaint.** Puisque vous venez d'inviter M. Brard à plus de courtoisie vis-à-vis des femmes, monsieur le ministre, je vous rappelle que, très récemment, le Premier ministre nous a donné un bel exemple de son peu de galanterie. S'il y a, dans ce domaine, quelque modestie à avoir, c'est plutôt du côté du Président de la République et du Premier ministre !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, ma chère collègue, pour cette remarque très éclairante. Le sort réservé aux femmes du premier gouvernement me fait penser à cette sombre peinture de Géricault, *Le Radeau de la Méduse*. (*Sourires.*) La mesure d'éviction était si excessive que les commentateurs se sont demandé si le Premier ministre s'était rendu compte de l'ampleur du désastre !

Monsieur le président, vous aurez noté que je suis souvent interrompu ; je vais néanmoins essayer de poursuivre. Je suis inscrit jusqu'à douze heures quarante-cinq, mais comme je pourrais parler jusqu'à ce soir, je recherche dans mon texte ce qui est le plus éclairant.

Ainsi, je voudrais montrer, pour que ce soit porté à la connaissance des médias, la façon dont vous subventionnez, via les cotisations des assurés sociaux, les grands groupes pharmaceutiques, qu'ils soient français ou étrangers. J'y reviendrai tout à l'heure.

Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi il y aurait nécessairement lieu de s'indigner du fait que la croissance des dépenses de santé puisse dépasser celle du produit intérieur brut, ce qui ne veut pas dire que la relation à long terme des deux ensembles doive être incontrôlée. Dépenser plus pour être en meilleure santé, c'est une nécessité. Les dépenses de santé constituent des biens non primaires. Leur élasticité par rapport à la croissance du revenu est positive, à la différence des biens primaires, tels l'alimentation ou les vêtements, dont la demande est rigide.

Cela signifie qu'au stade actuel de développement, dans tous les pays développés, les dépenses de santé tendent à s'accroître quand les revenus augmentent. Le taux d'accroissement des dépenses de santé progresse plus rapidement que celui des revenus jusqu'aux tentatives de maîtrise des dépenses de santé plus ou moins réussies à partir de 1975. Il s'avère cependant qu'en France, l'efficacité à long terme de ces politiques de maîtrise, souvent confondues avec des rationnements des seules dépenses remboursables et de l'offre publique de soins, est limitée.

En effet, les dépenses de santé ne peuvent être considérées uniquement comme un coût. Elles participent au développement de la productivité du travail, mais aussi à une autre qualité de la vie. Elles contribuent à créer par anticipation des débouchés pour les industries pharmaceutiques, électro-techniques, etc. Elles impliquent directement et indirectement des créations d'emplois.

Monsieur le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale, je ne vous demanderai pas si, avant de vous passer le relais, M. Romani vous a résumé le propos que j'ai tenu. Je vous ferai simplement observer que vous êtes archaïque dans vos positions et que l'un de vos mentors habituels, la Banque mondiale, est plus en avance que vous. Au mois de septembre dernier, j'ai eu la possibilité de participer, au nom de notre commission des finances, à un colloque organisé par la Banque mondiale qui se tenait à Washington. Eh bien, savez-vous, monsieur le secrétaire d'État, que cette institution prend maintenant en compte les dépenses de santé et d'éducation pour évaluer la richesse d'une nation ? Aujourd'hui, on mesure l'état de développement d'un pays non seulement aux tonnes d'acier ou de pétrole, qu'il produit, mais également aux crédits qu'il consacre à la santé et à l'éducation de sa population.

Voyez, vous êtes en retard sur ce temple du capitalisme universel ! C'est vous dire si vous êtes arriéré ! Quand je disais que vos mesures renvoient aux conceptions de Guizot, j'étais dans le vrai.

**M. le président.** « Arriéré » ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Je l'emploie dans son sens objectif, monsieur le président, comme les psychologues scolaires ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Foucher, président de la commission.** Vous vous enfoncez, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il n'y avait là aucune connotation morale !

**M. le président.** J'en prends acte.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, monsieur le président.

Je voudrais maintenant rappeler nos critiques et nos propositions sur chacun des thèmes retenus pour légiférer par ordonnances.

La retraite est l'œuvre des gouvernements issus de la Résistance, comme une des composantes de la sécurité sociale dont Ambroise Croizat a été le réalisateur. Personne ne peut nier les effets qu'a eus la retraite dans le redressement de l'économie nationale après l'épuisement de la France dû à l'Occupation.

Cet acte social majeur s'est enrichi au cours des années qui suivirent avec, entre autres, les nouvelles bases de calcul à partir du salaire des dix meilleures années, l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans et l'institution des retraites complémentaires. La situation des retraités s'était donc nettement améliorée, et ce d'autant plus que la sécurité sociale leur offrait de nouvelles possibilités de se soigner.

Or, depuis une quinzaine d'années, force est de constater que cette situation s'est fortement détériorée. Ainsi, durant les dix dernières années, le pouvoir d'achat des retraités a diminué de 12 à 15 p. 100 ; les 10 p. 100 attribués sur les retraites complémentaires aux retraités ayant eu trois enfants se réduisent d'année en année ; le relèvement annuel de la retraite de la sécurité sociale est fixé au-dessous du taux d'inflation ; l'augmentation de la CSG est en cours ; la nouvelle contribution – le RDS – va encore accélérer cette évolution.

A cela, il faut ajouter que les restrictions systématiques sur les remboursements des dépenses de maladie ne permettent plus à certaines personnes âgées d'avoir les moyens de se soigner selon les prescriptions médicales. Comme si cela ne suffisait pas, le Gouvernement et le patronat veulent en rajouter en tendant d'accréditer l'idée selon laquelle les retraités coûtent trop cher au pays, alors que de nouvelles menaces pèsent sur leurs ressources.

Les douze millions de retraités et de pensionnés, qui ont cotisé leur vie professionnelle durant, ont organisé leur retraite en fonction de prévisions qui, aujourd'hui, sont de plus en plus compromises. Or ce n'est pas en diminuant le pouvoir d'achat des retraités qu'une véritable reprise économique pourra voir le jour. Il faut, bien au contraire, revaloriser de 8 à 10 p. 100 le montant des retraites et attribuer immédiatement 600 francs par mois à tous. Il faut supprimer la CSG s'appliquant aux retraites et la remplacer par une cotisation de 16 p. 100 sur les revenus financiers de la spéculation afin qu'ils soient imposés au même titre que les revenus salariaux. Il faut abandonner le projet d'augmentation des charges sociales sur les retraites.

Le débat d'aujourd'hui est vraiment un débat de fond. Monsieur le secrétaire d'État, n'étant pas sûr de pouvoir vous dire tout ce que j'avais prévu d'ici à douze heures quarante-cinq, puisque pour être agréable à notre président j'ai accepté de ne pas m'exprimer au-delà de cette

heure-là, je vais maintenant passer à une autre partie de mon texte, quitte à revenir éventuellement à celle-ci ensuite.

*(M. Philippe Séguin remplace M. Didier Bariani au fauteuil de la présidence.)*

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux faire part de mon étonnement qu'un sujet aussi important que la réforme hospitalière puisse être traité par la voie des ordonnances. Je crois que c'est la première fois qu'il en sera ainsi. Les lois importantes, comme celles de 1970, avaient été longuement débattues par le Parlement, et c'est normal au regard de l'extrême complexité de l'organisation hospitalière.

L'hôpital public est la clé de voûte du système de santé dans notre pays. C'est la réalité. Le Gouvernement voit bien comme il est difficile de proclamer d'un côté que la qualité des soins ne se discute pas, et d'insister de l'autre sur le coût prohibitif des structures hospitalières. La qualité, monsieur le secrétaire d'Etat, a toujours un prix, mais la double question est de savoir si cette qualité se justifie et si le prix à payer est équitablement réparti.

L'égalité de tous devant le système de soins, le droit à la santé justifient une qualité du service hospitalier qui ne peut qu'aller en s'améliorant avec les progrès scientifiques. Le laser, en quinze ans, s'est banalisé dans l'équipement des hôpitaux. Qui peut nier que c'est une source de progrès en termes de prévention et d'efficacité des traitements ? Qui peut nier aussi, dans la logique économique la plus libérale, qu'il existe une industrie de l'équipement médical et pharmaceutique qui crée des emplois et rapporte des profits importants, ce qui relativise d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, une approche mécanique de la question des coûts ?

Un système hospitalier adapté aux progrès scientifiques n'est pas seulement une nécessité humaniste, c'est aussi une exigence industrielle, même si l'hôpital ne peut pas et ne doit pas être géré comme une entreprise. Or ce que l'on peut craindre, c'est que ces implications multiples et complexes soient totalement édulcorées à travers l'élaboration des ordonnances. Ce qui prédominera, c'est la vision technocratique étroite à laquelle Pierre Bourdieu faisait allusion dans le texte que j'ai lu au début de mon propos. On le voit d'emblée, quand le Premier ministre, qui appartient à cette noblesse d'Etat dénoncée par le même sociologue, annonce que les maires ne seront plus présidents de droit des conseils d'administration des hôpitaux. Il s'agit de porter un mauvais coût à la santé publique.

Qui fera croire que ce sont les maires, présidents des conseils d'administration, qui sont responsables des déficits de l'hôpital public, monsieur Bardet ? Ce sont des problèmes que vous connaissez bien. En outre, et l'opinion publique doit le savoir, avec la disposition prévue par le Gouvernement dans telle ville de province, le président du conseil d'administration pourra très bien être le représentant du conseil de l'ordre qui sera en même temps le patron de la clinique privée de la ville en question ! Monsieur le secrétaire d'Etat, pensez-vous sérieusement que la santé publique peut être convenablement défendue par quelqu'un qui, précisément, a fait le choix non pas de la santé publique mais de la santé privée, où le service rendu à la santé et la recherche du profit se mêlent dans une relation complexe ?

Là encore, c'est un choix que vous faites. Et comme je l'ai dit à M. Romani, je ne vous accuserai pas de commettre une erreur en la matière car vous êtes conséquent, vous êtes toujours du même côté, celui des privilégiés, y compris ceux qui naviguent dans les milieux sanitaires.

Ce n'est pas seulement d'une chasse aux gaspillages qu'il s'agit, c'est la démocratie elle-même qui est dénoncée comme une forme de gaspillage en déniaut aux maires le droit de présider les conseils d'administration. Ces maires appartiennent à tout l'éventail des forces politiques représentées au Parlement. Pourtant, le Gouvernement veut écarter même les présidents qui soutiennent sa majorité.

De même, quand on observe la composition sociologique de l'actuelle Assemblée nationale, on constate que jamais dans la majorité il n'y a eu autant de députés exerçant des activités médicales. Et pourtant, ce sont ces mêmes élus que la procédure des ordonnances frustrerait d'un véritable débat où sans doute leur expérience et leur connaissance ne seraient pas inutiles. Je parle bien évidemment des médecins et non pas de ceux qui sont liés aux laboratoires pharmaceutiques !

Le Gouvernement craint-il de sa majorité un comportement corporatiste qui l'empêcherait d'aller aussi loin qu'il le souhaite dans la déstructuration du système de soins, parce qu'un médecin, qu'il soit de gauche ou de droite, répond aux obligations du serment qu'il a prêté et de sa déontologie ? De cela, le Gouvernement ne veut pas entendre parler. La majorité de cette assemblée trouve-t-elle son compte dans une autocensure qui, certes, la met à l'abri d'un débat difficile ? Quoi qu'il en soit, c'est la démocratie qui serait perdante si la réforme hospitalière ne faisait pas l'objet d'un projet de loi avec un vrai débat en commission et en séance. C'est le pluralisme qui en ferait les frais.

Une nouvelle gestion hospitalière visant l'efficacité sociale des dépenses dans l'intérêt des malades – des dépenses plus économes relativement aux résultats – s'impose. Mais celle-ci, loin de renforcer la domination des intérêts privés et des critères de la rentabilité financière, devrait s'attaquer, au contraire, aux gâchis financiers qui grevent l'efficacité des dépenses, charges d'intérêt, profits des groupes fournisseurs – je vais donner des exemples terribles de gâchis que vous couvrez parce qu'ils enrichissent les laboratoires pharmaceutiques auxquels vous ne voulez pas vous attaquer – exigence de rentabilité immédiate pour les capitaux et les intérêts privés.

Pour cela il faudrait créer des indicateurs d'efficacité des traitements à l'hôpital, des biens et services médicaux et s'appuyer sur tous les acteurs du système de soins.

A l'hôpital, en particulier, il s'agirait non pas de renforcer la domination de la rentabilité financière qui est précisément à la source des gâchis financiers, mais, au contraire, d'intervenir pour la mise en place de nouveaux critères d'efficacité sociale. A cet égard, les politiques de prévention que notre pays ne développe pas, ou ne développe que de façon très imparfaite, doivent prendre toute leur place. Pourquoi le programme de prévention bucco-dentaire mené en Seine-Saint-Denis suscite-t-il l'opposition des « professionnels des dents » ? Comment justifier ce lobbying sinon en soulignant que, qui dit programme de prévention, dit diminution des caries pour les enfants en particulier ? Voilà la réalité ! Mais à ces gâchis, vous ne voulez pas vous attaquer ! Pourtant, avec une politique de prévention peu coûteuse, nous pourrions préserver des millions d'enfants de notre pays de soins ultérieurs chez le dentiste ou le stomatologue. Mais je comprends, mon-

sieur le secrétaire d'Etat, que vous et le Gouvernement n'en ayez cure, car votre seule préoccupation c'est de servir des intérêts privés et non pas l'intérêt général, celui de la nation.

Les comparaisons internationales placent les Etats-Unis en tête du coût de l'hospitalisation, ce qui tend à prouver que la domination du privé est inflationniste sans que le service de la santé soit convenablement rendu. On m'a montré à Washington devant l'entrée des urgences de l'hôpital George-Washington le banc sur lequel tous les ans, pendant l'hiver, on recueille le corps des gens morts de froid pendant la nuit après leur non-admission à l'hôpital. En effet, lorsqu'ils s'y présentent, on ne leur demande pas ce qu'ils ont mais s'ils sont assurés et s'ils peuvent payer les soins qu'ils sont en droit d'attendre. Eh bien non, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne voulons pas de ce système que vous voulez progressivement implanter, évidemment sans le dire tellement la chose est irrecevable. Les Français ne l'accepteront pas quel que soit l'emballage que vous trouverez !

L'hôpital public est le lieu, y compris aux Etats-Unis du reste, des recherches et des techniques de pointe. Il existe d'autres incitations à l'efficacité médicale que la loi du profit. D'ailleurs, la qualité et le prix élevé de certains actes médicaux peuvent tendre à réduire leur quantité relativement aux résultats. Voilà une approche qui permettrait de chercher une réponse française à la crise de l'hôpital plutôt que de calquer un modèle, en l'occurrence celui des Etats-Unis, qui est l'un des plus inégalitaires qui soient.

Venons-en maintenant au problème du prix des médicaments sur lequel, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes très discret. Pourtant celui-ci est au centre du déficit de l'assurance maladie et ce n'est pas la contribution bien modeste de 2,5 milliards demandée à l'industrie pharmaceutique pour anesthésier l'opinion qui corrigera les inégalités dont cette industrie est la seule à profiter.

Si les Français savaient tout cela, ce n'est pas 2 millions de manifestants qu'il y aurait dans les rues mais plusieurs millions qui vous bousculeraient et vous empêcheraient de mettre en place votre réforme ou votre plan de démantèlement.

Je voudrais prendre quelques exemples évoqués dans une demande de commission d'enquête formulée par notre groupe en 1993. Ils portent sur la lutte contre le sida. L'AZT, ou Retrovir sous son nom commercial en France, est un médicament de première importance dans la lutte contre le sida. C'est une exclusivité mondiale des laboratoires britanniques Wellcome. Le coût annuel du traitement est de 20 000 francs par malade, pris en charge totalement – et c'est heureux – par la sécurité sociale. Utilisé en France depuis 1987, le retrovir doit être ingéré toutes les quatre heures. Le prix de vente de la gélule a oscillé de 12 à 9 francs. Or son prix de revient n'excéderait pas 2,50 ou 3 francs. Le bénéfice réalisé par Wellcome semble donc avoisiner les 5 francs pour une gélule vendue 9 francs. C'est un véritable impôt occulte sur le système français de sécurité sociale. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous donnez votre onction à ce hold-up réalisé sur la sécurité sociale par un grand laboratoire pharmaceutique étranger. Voilà pourtant une source de déficit. Mais à cela, vous ne vous intéressez pas. Notons que la recherche n'est pas prise en compte puisque l'AZT a été synthétisée en 1964 aux Etats-Unis pour trouver un regain d'intérêt après l'identification du virus VIH en 1983 à l'Institut Pasteur.

Le brevet est postérieur de vingt et un ans à la découverte de l'AZT. Cela veut dire que cette découverte, qui était tombée dans le domaine public, a été récupérée, confisquée par un laboratoire pharmaceutique privé à son seul profit.

Au Canada, la firme Apotex conteste le monopole de Wellcome et vend une AZT bioéquivalente au retrovir, baptisée apozidéovudine et pourrait fournir les hôpitaux publics français à un prix de 35 à 45 p. 100 inférieur à celui du retrovir tout en dégageant une marge brute de 40 p. 100 environ.

Il y a 96 p. 100 des personnes atteintes du sida qui sont suivies à l'hôpital et approvisionnées en retrovir par 250 pharmacies hospitalières sous la surveillance de trente et un comités antiviraux. Aucune automédication, aucun abus de prescription n'est donc possible. Ce sont pourtant les assurés sociaux et les médecins qui sont désignés par le Gouvernement comme les responsables du déficit de la sécurité sociale.

**Mme Muguette Jacquaint.** Alors que vous faites la démonstration que c'est bien autre chose !

**M. Jean-Pierre Brard.** Les intérêts du grand capital, vous le savez, n'ont pas de patrie, comme le disait Anatole France. De ce point de vue, vous n'êtes pas sectaire, monsieur le secrétaire d'Etat. Dès qu'il s'agit de prêter une oreille attentive aux privilégiés, vous ne leur demandez pas leur passeport et, même quand ils sont de Grande-Bretagne, bien que la Grande-Bretagne se tienne à l'écart dans l'Union européenne, c'est l'espace unique. Vous leur reconnaissez le droit de nous piller, comme d'ailleurs, aux grandes sociétés françaises de l'industrie pharmaceutique.

Le retrovir n'est pas le seul exemple.

Au quatrième stade du sida, profitant de l'effondrement des défenses immunitaires, surviennent des maladies dites opportunistes. La plus fréquente est provoquée par un parasite, le pneumocystis carinii, qui s'attaque aux poumons : 80 p. 100 des sidéens présentent un ou plusieurs épisodes de pneumocystose : toux sèche, difficulté à respirer, fièvre soudaine ou durable.

Vers 1986, les médecins découvrent qu'un médicament mis au point en 1952 prévient les pneumocystoses et les enrayent. Il s'agit de la pentamidine, remède contre la maladie du sommeil.

Le dictionnaire des médicaments, Vidal, qui est le livre de chevet de tout médecin, signale en 1981 la pentamidine, commercialisée sous l'appellation lomidine. La boîte de cinq ampoules injectables de 120 milligrammes coûte 17,60 francs. Dans le Vidal 1986, le prix a presque doublé : 32,70 francs. Dans le Vidal 1990, la lomidine a disparu. Son principe actif resurgit sous un autre nom : le pentacarinate, une poudre pour aérosols et injections. Désormais, la prophylaxie de la pneumopathie à pneumocystis carinii chez les patients atteints par le sida occupe les dix-sept premières lignes de ses indications thérapeutiques. La maladie du sommeil figure à la dix-huitième et dernière ligne. Les autres maladies parasitaires ont carrément disparu de la notice comme les colonies françaises des atlas géographiques.

La posologie mensuelle du pentacarinate reste identique à celle de la lomidine.

Le flacon de pentacarinate contient 300 milligrammes de pentamidine, soit deux fois moins que la lomidine, mais son prix a été multiplié par dix-sept, soit 196,50 francs la boîte.

Le coût du traitement mensuel d'un malade de poids moyen est passé de 157,50 francs en 1981 à 2 751 francs en 1993. Voilà des dépenses excessives de santé, non pas évidemment qu'il faille réduire le traitement nécessaire dont bénéficient les sidéens, mais il faut diminuer le montant de l'argent qui est détourné avec votre assentiment par les laboratoires pharmaceutiques.

Le Gouvernement peut agir et décider, si l'intérêt de la santé publique l'exige, la mise sur le marché de concurrents dans le cas où des médicaments seraient vendus à des prix anormalement élevés. Or il n'utilise pas aujourd'hui cette possibilité comme il le devrait.

Devant cette situation, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est là que nous apprécions la sincérité de votre propos, pour que ce débat, quelle que soit sa conclusion, puisse avoir une suite, nous proposons la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'établissement du prix des médicaments et des moyens à apporter au ministère de la santé et de la sécurité sociale pour lutter contre les abus. Considérez cela comme un défi. Ne pas le relever, ce serait confesser la turpitude.

Il faut relever encore l'hypocrisie du prix du médicament.

Lors d'une émission télévisée, le Premier ministre, pensant certainement que les Français sont prêts à prendre des vessies pour des lanternes, a pris l'exemple de cinq médicaments ayant les mêmes vertus thérapeutiques dont les prix variaient de 50 à 200 francs. Avec l'angélisme que personne ne lui reconnaît, il faisait mine de s'interroger : ne peut-on pas décider de les rembourser tous sur la base de 50 francs ?

La remarque, glissée parmi d'autres propos, peut sembler de bon sens, même s'il faut être prudent sur la notion de vertus thérapeutiques équivalentes. Je sais bien que, dans cette noblesse d'Etat dénoncée par Bourdieu, il en est qui s'attribuent des compétences qu'ils n'ont pas, et je ne vois pas M. Juppé en médecin mais plutôt en rebouteux, ainsi qu'il le montre au travers de sa réforme.

**M. Denis Jacquat.** Les visites chez les rebouteux ne sont pas remboursées par la sécurité sociale.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous apportez de l'eau à mon moulin : le non-remboursement, tel est bien l'objectif de M. Juppé. (*Sourires.*) On pourrait dire aussi qu'il est à la sécurité sociale ce qu'un rebouteux est à la médecine !

La remarque de M. Juppé à la télévision pouvait donc sembler être de bon sens. Pourtant, l'argument est malhonnête et surtout très dangereux pour les assurés.

Pourquoi est-ce malhonnête ? Ce qui est proposé, ce n'est pas de réduire la marge bénéficiaire injustifiable du laboratoire pharmaceutique, c'est de réduire les remboursements, et non les prix. Vous voyez bien où vont les amitiés de M. Juppé, toujours du même côté !

Il faut savoir que, pour tous les médicaments remboursés, les prix sont fixés en accord avec le ministère. C'est même pourquoi les fabricants sont souvent heureux qu'un de leurs produits ne soit plus remboursé, car cela leur donne la liberté totale des prix. Pis encore, depuis maintenant un an, le Gouvernement négocie avec chaque fabricant un accord prix-volume, où les industriels négocient des hausses de tarif en échange d'une limitation volontaire de la production.

C'est évidemment tout à fait intéressant ! Cela, M. Juppé ne l'a pas dit à la télévision. Les Français auraient compris, en effet, que, pour lui, le profit des groupes pharmaceutiques passe avant la nécessaire satisfaction des besoins de santé des habitants de notre pays.

La remarque de faux bon sens de M. Juppé est de plus extrêmement dangereuse. Il existe un précédent de remboursement non pas à partir du prix réel, mais du prix le moins cher sur le marché : les lunettes, remboursées sur la base de quelques dizaines de francs. Tous ceux qui en portent ici connaissent la réalité, encore que les députés ont l'avantage de bénéficier d'une mutuelle particulièrement avantageuse pour les lunettes. Pour le commun des mortels, il n'en va pas ainsi.

Ajoutons que l'industrie pharmaceutique, loin d'être en difficulté, connaît une phase de formidables batailles financières où OPA et OPV se règlent à coups de millions ou de milliards de dollars. Il serait plus utile à la fois de baisser les prix et de consacrer plus d'argent à la recherche et au lancement de nouvelles productions. Reste enfin, toujours aussi actuelle, la nécessité de nationaliser ce secteur industriel aussi incompatible avec les règles du profit capitaliste, ainsi que je viens d'en faire la démonstration.

Moins on rembourse, plus c'est rentable.

L'automédication prend de plus en plus d'importance dans les dépenses de santé. En 1992, elle a représenté 20 p. 100 des ventes de médicaments dans le monde, et certaines sources estiment que, dans un horizon relativement proche, elle pourrait monter à 50 p. 100, car beaucoup y trouvent des avantages.

Les gouvernements diminuent par ce moyen leurs difficultés de financement.

Les experts, qui appartiennent à cette noblesse d'Etat dont je parlais tout à l'heure, verrouillent le système en changeant la notion de médicament. Ce n'est plus une substance permettant à un individu de guérir dans le cadre d'un acte médical, c'est une entité qui doit guérir sans intervention de tout autre phénomène. Cette attitude veut museler tous les praticiens et les faire entrer dans la dictature de l'expérimentation en « double aveugle » et en « simple esprit ».

Les marges bénéficiaires des laboratoires et des pharmaciens sur les médicaments remboursés sont de plus en plus rognées par des prix calculés au plus juste, voire déficitaires. L'automédication ne nécessite pas d'investissement spécifique, et les prix sont libres pour tous les professionnels. Les principaux groupes internationaux investissent des milliards dans ce secteur qui leur rend d'énormes profits, en dépit d'une commercialisation qui intègre média et télévision et représente environ 40 p. 100 du prix des médicaments.

Quand, avec mes graphiques, en début de matinée, je vous ai montré qu'il y avait des sous, que vous saviez où ils étaient et que vous ne vouliez pas y toucher, je ne parlais pas en l'air. Je m'appuie sur des faits vérifiables, incontestables, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'avais l'impression tout à l'heure que M. Barrot, au banc du Gouvernement, était en pénitence ou faisait retraite intérieure. Vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous prenez des notes. Je ne sais pas sur quoi, mais vous en prenez beaucoup !

**M. Hervé Gaymard,** secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Sur ce que vous dites !

**M. Denis Jacquat.** C'est tellement intéressant !

**M. le président.** N'apostrophiez pas M. le secrétaire d'Etat, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous savez, monsieur le président, je suis un ancien instituteur et j'apprécie toujours les gens qui sont appliqués. Je ne peux pas voir d'ici si c'est bien calligraphié. (*Sourires.*)

Enfin, on voit arriver sur le marché des groupes commerciaux qui n'ont rien à voir avec la pharmacie, mais qui s'associent et apportent aux laboratoires leurs techniques de marketing : Procter et Gamble, Nestlé, Unilever, Colgate et bien d'autres sentent s'ouvrir le marché juteux du XXI<sup>e</sup> siècle.

J'en viens à la gestion des caisses.

La réforme de la protection sociale élaborée par le Gouvernement prévoit ce qui y est appelé par euphémisme ou par litote « une rationalisation de la répartition sur le territoire national des caisses locales de sécurité sociale », et qui correspond en réalité à la limitation à une seule caisse primaire d'assurance maladie, d'allocations familiales et d'URSSAF par département.

Ce n'est pas le cas actuellement dans tous les départements en raison des spécificités du développement économique, social, démographique, ainsi que des situations géographiques et des moyens de transport. De nombreux départements disposent de plusieurs caisses, ce qui contribue bien évidemment à un meilleur accueil des assurés sociaux.

La vive émotion ressentie à l'annonce de cette orientation par les salariés des organismes sociaux est légitime. Ils redoutent à l'évidence les conséquences dramatiques des fermetures de caisses, car il est difficile de croire que les conditions actuelles d'accueil du public pourraient être dans ce cas préservées, encore moins améliorées, comme c'est souvent nécessaire.

Faut-il citer l'exemple du département des Pyrénées-Atlantiques ? Allez-vous un jour supprimer la caisse de Bayonne ou celle de Pau, celle de Vienne ou celle de Grenoble pour l'Isère ? Je pourrais multiplier les exemples puisqu'une vingtaine de départements sont concernés.

Je ne parlais pas, monsieur Ehrmann, des Alpes-Maritimes, mais je suis sûr que vous vous opposeriez de toutes vos forces à une telle mesure.

**M. Charles Ehrmann.** Vous cherchez un prétexte pour que je vous interrompe ?

**M. le président.** Oui, il cherche, monsieur Ehrmann. (*Sourires.*)

**M. Charles Ehrmann.** Avec moi, il trouve. (*Sourires.*)

**M. Denis Jacquat.** Et M. Brard en profite pour boire encore un peu. Il fait une consommation anormale d'eau !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est un problème sanitaire très important que celui de l'eau. Ici, l'eau n'est pas aussi bonne qu'en banlieue parce que c'est celle de la ville de Paris qui, comme les élus de Paris le savent bien, coule dans des canalisations percées. (*Sourires.*) Pour chaque mètre cube qui arrive du robinet dans leur évier, leur lavabo ou leur baignoire, les consommateurs parisiens ont dû en payer deux, le reste s'étant dispersé dans des canalisations particulièrement poreuses.

**M. Charles Ehrmann.** Il fait comme le député irlandais qui a lu la Bible pendant cinquante-deux heures !

**M. le président.** Monsieur Ehrmann !

**M. Charles Ehrmann.** Je m'en vais puisqu'on m'expulse. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais non, je vous en prie, restez ! Vous êtes, vous le savez, un collègue pour lequel j'ai toujours beaucoup de sympathie, parce que vous êtes le successeur d'un homme éminent.

**M. Charles Ehrmann.** Auquel j'ai rendu hommage.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous avez eu en effet cette sincérité et cette honnêteté. Vous avez partagé une partie de ses combats durant la Résistance. Je veux parler de Virgile Barel. C'est pourquoi, entre nous, il ne peut y avoir que de la bonne humeur, au-delà des choix qui nous séparent.

**M. Charles Ehrmann.** C'est pourquoi je ne vous attaque jamais. Je me réserve pour les socialistes. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous laisse la responsabilité de vos propos !

**M. Charles Ehrmann.** Le président va m'attraper parce que j'interromps...

**M. le président.** Ça va finir par arriver...

**M. Charles Ehrmann.** Alors je m'en vais ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Je ne désespère pas que, du fait de cette connivence historique, vous soyez plus attentif, comme le président ne manque pas de l'être d'ailleurs, au contenu de nos propos, à la différence des membres du Gouvernement, que vous renonciez enfin à ce projet homicide et que donc vous partagiez notre conviction qu'il faut contraindre le Gouvernement à l'abandonner. Et je connais votre détermination quand vous engagez un combat.

**M. Charles Ehrmann.** Le président veut que je m'en aille ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Votre silence vaut approbation (*Sourires*), et je l'enregistre comme tel.

**M. Paul-Louis Tenaillon.** Enregistrer un silence...

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous êtes mal placés pour parler du silence, messieurs de la droite, vous qui vous appuyez sans cesse sur la majorité silencieuse pour lui faire dire le contraire de ce qu'elle pense, par exemple depuis trois semaines.

Alors que vous avez déjà supprimé presque partout le remboursement direct aux guichets des assurés sociaux, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qui pénalise le plus les assurés les plus modestes, vous allez les contraindre à choisir entre des déplacements longs et coûteux et le renoncement pur et simple à ces déplacements.

Peut-être même expliquerez-vous un jour, après avoir érigé des obstacles quasi insurmontables pour limiter l'accueil du public, qu'on peut encore réduire ces structures devenues trop nombreuses. Et je vous vois déjà, au nom de l'équité et de la justice, supprimer les guichets qui resteraient ouverts dans certains départements sous prétexte que des fermetures auraient eu lieu dans d'autres. C'est comme ce que vous proposez aujourd'hui : allonger la durée de cotisation à quarante ans pour les fonctionnaires, sous prétexte que c'est le cas des salariés du privé, en oubliant que c'est vous qui, il y a deux ans, l'avez fait passer de trente-sept années et demie à quarante.

Monsieur le président, je constate que mon propos commence à intéresser : des députés, dont la principale caractéristique est de ne pas participer au débat, viennent assister et écouter. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous voulons, pour ce qui nous concerne, préserver et améliorer la capacité et la qualité de l'accueil des assurés sociaux par les caisses, partout en France.

On ne peut parler de la démocratisation de la sécurité sociale sans se soucier de la gestion interne des caisses et de la situation du personnel.

Ce personnel est en effet doublement frappé par la politique actuelle. Comme tous les travailleurs, il subit la politique de régression en matière de niveau de vie « grâce » à l'alliance active du CNPF de M. Gandois et du Gouvernement, chargé de la tutelle sur les caisses.

Par ailleurs, la politique de rigueur budgétaire est telle qu'ici on prévoit de ne plus rembourser les frais de déplacement des médecins-conseils, et que là on supprime des emplois pour financer l'avancement prévu par la convention collective. Les exemples sont nombreux et variés. Il serait intéressant, dans chaque caisse, d'en dresser la liste. Que d'idées elle pourrait fournir pour aborder les problèmes réels du personnel.

D'ailleurs, monsieur le ministre, il n'est pas de petites économies, et votre gouvernement a jeté en pâture les journalistes à l'opinion publique. Mais il est un privilège que je vous propose de supprimer : « l'assistance opératoire », qui est versée par les cliniques, et remboursée par la sécurité sociale dès lors que le médecin de ville envoie dans une clinique privée le patient qui doit subir un acte chirurgical. Cette assistance opératoire avait sa justification dans les temps jadis. A l'époque où notre médecine n'était pas aussi technique qu'aujourd'hui, il était légitime que le médecin de ville vienne aider son confrère au bloc, pour que l'acte opératoire se passe bien. Mais aujourd'hui, cette allocation, remboursée par la sécurité sociale sauf exception rarissime, ce privilège injustifiable n'a aucune raison d'être maintenu. Mais je doute fort, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous suiviez ma recommandation, tant le *lobbying* est fort dans votre majorité, dès lors qu'il s'agit de préserver non pas la politique de la santé, mais les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

**Mme Muguette Jacquaint.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Brard.** J'en reviens au personnel de la sécurité sociale. Celui-ci subit les effets de la politique anti-sécurité sociale que vous et M. Gandois menez. Dans le cadre d'un véritable retour en arrière de la législation sociale, il est confronté à l'accélération de la mise en place de moyens rétrogrades de gestion, bien entendu sous couvert de modernisation.

La stratégie est schématiquement la suivante :

Premier temps : on éloigne de la législation sociale tous les secteurs le plus avancés, les plus au contact de la diversité des besoins. Monsieur Fanton, vous devriez m'écouter parce que je vous assure que, bien qu'étant député de Lisieux, ce n'est pas avec de l'eau bénite qu'on soigne les affections les plus graves...

**M. Claude Barate.** Cela sert, parfois !

**M. André Fanton.** Monsieur le président, vous devriez rappeler à l'ordre M. Brard : il me met en cause !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ainsi, pour affaiblir la prise en compte des besoins concrets – en évolution constante, surtout avec la crise – des assurés, pensionnés, allocataires, on assiste à la liquidation de pans entiers de secteurs qui font partie intégrante de la mission des caisses : gestion de centres de santé, d'établissements de tous ordres, prévention, éducation sanitaire.

Deuxième temps : sous couvert de rationalisation, on met en place une informatique aux objectifs purement gestionnaires, qui est la simple mécanisation d'opérations de masse.

Troisième temps : on décrète qu'il y a trop de personnel. Ainsi, la suppression de plusieurs milliers d'emplois est programmée, alors que les besoins sont immenses.

Une réelle spirale régressive a été mise en place, qui porte atteinte à la fois à la situation du personnel et à celle des assurés.

Le personnel doit donc intervenir dans la gestion, non seulement pour faire aboutir ses revendications propres mais aussi parce que celles-ci sont directement liées au contenu de son travail. C'est ainsi que le problème de l'emploi peut être abordé de façon riche, constructive et conquérante s'il est lié d'une part à une bataille sur l'arrêt de la régression sociale, d'autre part à une meilleure prise en compte des besoins des assurés.

L'agent de la sécurité sociale doit devenir un véritable « technicien du social », alliant la connaissance de la législation à la connaissance du milieu humain réel, qui est complètement ignoré, monsieur le secrétaire d'Etat, de ceux qui vous aident à rédiger vos textes.

Pour une réelle modernisation, il est nécessaire de prendre en compte non seulement les acquis des sciences médicales, mais aussi ceux des sciences humaines et administratives.

La prise en compte du contenu peut donc enrichir sensiblement la façon dont on aborde les problèmes d'embauche, de salaires, de déroulement de carrière, ainsi que le nécessaire développement de la responsabilité et de l'initiative professionnelles, actuellement aspirées par le haut de façon constante. C'est sans doute la meilleure manière de conjurer démocratie et efficacité.

Le projet du Gouvernement prévoit qu'une ordonnance portera création d'une caisse d'amortissement de la dette.

Personne ne nie le déficit de la sécurité sociale – puisque c'est vous qui l'avez créé – ni qu'il faille des mesures d'urgence pour le combler – maintenant qu'il existe –, même si les moyens pour y parvenir peuvent être très différents.

Avec le plan du Gouvernement, le déficit passé devient une dette globalisée et remboursée en treize ans par un nouvel impôt.

Mais il est surprenant de constater la différence d'approche que vous adoptez, selon qu'il s'agit de la dette sociale ou la dette publique de l'Etat. On peut se demander, monsieur le secrétaire d'Etat, si cet impôt supplémentaire, destiné à réduire un modeste déficit artificiel, ne prélude pas à l'instauration d'un autre impôt pour résorber la dette de l'Etat, en tirant prétexte des critères de convergence.

Vous savez, comme moi, que les estimations que vous formulez actuellement sur le coût du mouvement social que vient de connaître notre pays – et à l'origine duquel vous êtes – sont sous-évaluées. Par votre faute, ce mouvement – qui a eu lieu pour que les salariés puissent se faire entendre – va contribuer à l'aggravation du déficit budgétaire, en dépit de la révision des indices de croissance, tels qu'ils sont appréciés aujourd'hui par les organismes de conjoncture.

Mais revenons sur la différence de votre approche entre la dette sociale et la dette de l'Etat.

Le Gouvernement, comme je l'ai dit, porte la responsabilité de la dette sociale en refusant de faire preuve de rigueur à l'égard des entreprises endettées, en refusant de payer les dettes de l'Etat à la sécurité sociale, en refusant un nouveau mode de calcul des cotisations qui ne pénaliserait pas les entreprises de main-d'œuvre ni celles qui consentent de gros efforts dans le domaine de la formation, un mode de calcul qui demanderait une juste part aux entreprises à forte valeur ajoutée et qui renoncerait à

un laxisme bienveillant à l'égard de celles et de ceux qui engrangent des exonérations diverses pour mieux licencier. Et puisque vous ne m'avez pas entendu, je répète qu'il est certainement nécessaire, pour boucher le trou de la sécurité sociale, de s'en prendre résolument à la fraude qui se développe dans les milieux que vous côtoyez quotidiennement.

**M. Julien Dray.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais le Gouvernement est également directement responsable de la dette publique de l'Etat. Certes, il n'est pas le seul. Seulement, si ce n'est pas votre gouvernement, c'est donc son cousin...

**M. Julien Dray.** Ou son frère de lait !

**M. Jean-Pierre Brard.** En effet ! Et je suis sûr que M. Sarkozy ne le contesterait pas...

Cette dette publique est d'une tout autre ampleur. Elle coûte chaque année aux contribuables, en charges d'intérêt, autant que la dette sociale qui doit être prise en charge par la future caisse d'amortissement.

Le Gouvernement « de rigueur financière », qui parle aux Français le langage de « la solidarité et de l'effort », n'en augmentera pas moins, bon an mal an, le poids de la dette publique de 500 milliards de francs.

Par le jeu d'une logique infernale, les opérateurs des marchés financiers, qui jugent avec sévérité les déficits publics de la France, encaissent les intérêts des emprunts que la France émet et profitent de l'augmentation de la dette, comme de l'austérité qui accroît la pression sur le pouvoir d'achat par un système fiscal qui les épargne opportunément. Monsieur le secrétaire d'Etat, entre nous, et je reprends mes graphiques...

**Mme Muguette Jacquaint.** Ils sont très intéressants !

**M. Jean-Pierre Brard.** Imaginez que, sur les vingt-cinq milliards de Mme Bettencourt...

**M. Jean-Pierre Foucher,** *président de la commission.* C'est une obsession !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, ce n'est pas une obsession !

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est parce que cela vous fait mal !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, c'est parce que cela vous fait mal ! (*Rires.*) Et tant que vous ne nous aurez pas rendu justice et, au-delà de nous, que vous n'aurez pas rendu justice au peuple de France en vous en prenant à des fortunes indûment accumulées, nous ne renoncerons pas !

Donc, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous fais une proposition simple. Le déficit de la sécurité sociale représente soixante milliards. Si vous préleviez, au moyen d'un prêt obligatoire un quart de la fortune de Mme Bettencourt. Vous assureriez ainsi pour 1995 le financement de 10 p. 100 de la dette !

Si vous voulez vous engager dans cette voie, pour vous être utile, pour être coopératif, je veux bien vous aider à trouver les autres milliardaires, qui pourraient contribuer également à boucher le trou de la sécurité sociale ! Mais sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, êtes-vous en train de chercher leur nom dans vos papiers ? (*Rires.*) Reportez-vous donc au numéro d'avril de la revue *Challenges*, qui est fort bien fait et qui vous expliquera par le menu ce que possèdent les uns ou les autres. Encore que j'aie été très étonné de ne pas trouver le nom de M. Bebear...

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'urgence est aussi la dette publique. Comme je viens de le dire, une solution serait de lancer un emprunt obligatoire auprès de ceux qui en profitent le plus : les banques, les compagnies d'assurance, que vous avez encore préservées dans la loi de finances, les titulaires de revenus financiers, et ce à partir d'un certain niveau à déterminer. Et si je fais cette précision, c'est parce que vous essayez d'embrouiller l'opinion publique en mettant dans le même panier tous les revenus de l'épargne et en confondant M. Durand qui n'a que son livret A de la Caisse d'Epargne avec M. Afflelou et consorts, ce qui est particulièrement malhonnête !

Si vous ne suivez pas nos conseils, dans quelques mois, par un mouvement inverse de celui des vases communicants, la réduction de la dette sociale par la voie fiscale choisie par le Gouvernement augmentera sensiblement la dette publique de l'Etat ! Quelle aberration ! Il en sera nécessairement ainsi jusqu'à ce qu'on ait pu ponctionner 25 milliards – surtout sur le pouvoir d'achat des familles – plus 6 milliards à travers la fiscalisation des allocations familiales, plus 15 milliards de cotisations maladie des retraités. La croissance, qui est déjà du passé, deviendra alors récession, privée de l'aiguillon de la consommation. D'où du chômage et moins de cotisants, et un nouveau déficit pour la sécurité sociale.

Vous voyez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, que votre logique est perverse. Dans la mesure où vous ne voulez pas rompre avec elle, vous allez vers une aggravation de la situation.

**Mme Muguette Jacquaint.** Non ! Droit dans le mur !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est ce qui risque d'arriver si vous ne vous attaquez pas à la dette publique de l'Etat et au déficit budgétaire par des mesures de démocratie fiscale et par un effort contributif important sur les produits financiers détenus – ou récupérés, plus exactement – par les grandes fortunes.

Mais, de cela, vous ne voulez pas entendre ! M. Arthuis n'a de cesse d'évoquer l'élargissement de l'assiette de l'impôt. En termes plus clairs, il s'agit d'augmenter le nombre de contribuables en même temps que de réduire l'impôt pour ceux qui atteignent le plafond. Il est vrai qu'à ceux-là, vous n'avez rien à refuser...

Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, la caisse d'amortissement ne nous paraît pas de nature à résoudre le problème de la dette sociale, et nous demandons au Gouvernement de ne pas suivre la mauvaise voie des ordonnances.

On peut se demander si la voie de l'ordonnance – à Moscou, on parlerait d'oukase (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) – ne sert pas à d'autres fins ! Par exemple, il y a eu débat entre le Premier ministre et le rapporteur général de la commission des finances sur le montant de la dette sociale. Pour le premier, il était le double de ce que constatait le second. C'est bien la preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre gouvernement ne dit pas la vérité. Les jours pairs, c'est une chose et les jours impairs, c'en est une autre !

**Mme Muguette Jacquaint.** Voilà !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est évident qu'une dette de 250 milliards permet de justifier plus aisément un nouvel impôt qu'une somme moitié moins élevée. Pourquoi ne pas en débattre à l'occasion d'une discussion sur un projet de loi ordinaire ?

Au fait, monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous nous préciser ce que la dette rapporte à ceux qui prêtent ? C'est par exemple le cas de la Caisse des dépôts. Avant que vous ne nous engagiez davantage dans ce débat pernicieux, pourrions-nous auditionner M. Lagayette, qui considère qu'il n'a aujourd'hui rien de mieux à faire que de financer non pas l'hôpital public, mais les hôpitaux privés, non pas l'Université, mais les facultés type « Pasqua » dans les Hauts-de-Seine ?

Vous voyez bien que notre assemblée, que notre pays ne sont pas assez éclairés, puisque les chiffres portés à notre connaissance sont totalement contradictoires.

Est-il juste de créer une caisse d'amortissement spécifique qui correspond à une étatisation des déficits de la sécurité sociale, pour mieux tenter de justifier le recours à la fiscalité de l'Etat ? Or même en prenant pour acquis le chiffre avancé par le Gouvernement – et c'est vraiment lui faire crédit –, même en admettant qu'il faudrait un effort de 25 milliards dès l'an prochain, pourquoi ne pas demander aux acteurs de la protection sociale de trouver eux-mêmes les recettes nécessaires ?

La Cour des comptes a relevé le laxisme coupable d'entreprises, nullement en difficulté, qui ne paient pas leurs dettes à la sécurité sociale. Or vous tolérez une telle situation !

Le remboursement de la dette patronale – non pas totale, mais estimée récupérable – dépasse 40 milliards, soit près de deux ans de rentrées fiscales au titre de l'éventuel RDS. Si le patronat, non pas violenté par la loi républicaine, mais seulement de sa propre initiative, neutralisait le non-financement des dettes des entreprises à la sécurité sociale, il n'y aurait aucun besoin d'un quelconque impôt nouveau ! Seulement, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne voulez pas faire de peine à M. Gan-  
dois !

Pourquoi, dans ces conditions, le courage – dont le Président de la République nous rebat les oreilles – et la rigueur devraient-ils consister à exiger encore plus des plus démunis et à ignorer les mauvais payeurs qui prétendent ne procéder à des licenciements économiques que contraints et forcés, tout en engrangeant des exonérations fiscales et sociales impressionnantes ?

L'article 34 de la Constitution donne au Parlement le droit de lever des impôts de toute nature. En matière de loi de finances, c'est seulement si le délai constitutionnel de soixante-dix jours n'a pu être tenu en raison d'une mauvaise volonté du Parlement que la procédure des ordonnances peut être utilisée. Car il faut bien que la vie continue, que l'Etat dispose de ressources, remplisse ses obligations légales et que les agents de l'Etat reçoivent leur traitement. Cela permet d'éviter les psychodrames convenus dont les États-Unis viennent de donner l'exemple, avec l'affrontement entre le Président et la majorité républicaine du Sénat.

Mais pour le RDS, le Gouvernement ne peut arguer d'aucune obstruction parlementaire. Sa majorité n'a exprimé nulle part qu'elle refusait d'en discuter et l'opposition, précisément, souhaite le débat sur un projet de loi ordinaire.

Il n'y a donc aucune raison pour justifier une ordonnance sur la création de ce nouvel impôt qui devrait rapporter, je le rappelle, 25 milliards de francs, ce qui n'est pas négligeable.

**M. le président.** Je vous prie, monsieur Brard, de vous orienter vers votre conclusion.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est dommage parce que c'est instructif !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je ferai tout pour vous être agréable, monsieur le président, bien que je n'en sois même pas à la moitié de mon discours ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Vous voyez bien, monsieur le président, qu'un débat plus approfondi eût été nécessaire puisque j'ai encore beaucoup d'arguments à présenter ! Hélas, le Gouvernement l'a empêché...

**M. Denis Jacquat.** On a compris votre propos !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, vous n'avez pas compris. Si c'était le cas, cela se verrait mon cher collègue ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Or, précisément, ce qui m'impressionne, c'est l'épaisseur de votre carapace. Seul le verdict du suffrage universel me paraît de nature à l'attendrir, comme on « attendrissait » autrefois le bifteck ! (*Sourires.*) C'est la seule sanction que vous soyez capables de comprendre. D'ailleurs, la plupart des ministres « débarqués » par M. Juppé l'ont si bien compris qu'ils ont renoncé à retourner devant leurs électeurs. Et la seule à s'y être essayée a perdu 23 p. 100 des suffrages d'une élection à l'autre !

**M. Hervé Novelli.** Elle a été élue !

**M. Jean-Pierre Brard.** Certes, elle a été élue, mais en perdant 23 p. 100 des suffrages par rapport à mars 1993, dans l'ancienne circonscription de Michel d'Ornano.

Le verdict des urnes, tel que nous le voyons s'exprimer ces dernières semaines, devrait vous inciter, mes chers collègues, à plus de sagesse.

**M. le président.** Est-ce là votre conclusion, monsieur Brard ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, c'était une remarque en passant.

**M. André Fanton.** Ce n'est pas une remarque, c'est une chute !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais elle ne s'adresse pas à vous, monsieur le président, qui avez accepté de vous faire le messenger entre les cheminots d'Epinal et le Premier ministre.

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Cela dit, il est dommage que notre règlement ne prévoie pas de dialogue entre le président de l'Assemblée et un orateur, car si je sais déjà de quel message les cheminots d'Epinal vous ont chargé, j'aimerais bien connaître ce que le Premier ministre vous a dit de leur répondre ! Telle la statue du commandeur, le président ne s'exprime que lorsqu'il en a décidé ainsi ! (*Sourires.*)

Je m'oriente donc vers ma conclusion. Et je le regrette parce que j'avais d'autres citations à soumettre à la sagacité de M. Mandon.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes déterminés à substituer une autre logique à celle du plan gouvernemental, celle de la démocratie sociale. Souvenez-vous, sur les drapeaux de la République de 1848, figurait la mention « Vive la sociale ».

**M. Hervé Novelli.** Ça date !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous devriez vous rappeler de telles références historiques, mesdames, messieurs de la majorité, parce que je pense que les Français vont décaper votre ignorance dans les prochains mois !

Il faut donner la parole aux assurés, à leurs représentants élus. L'Assemblée nationale n'a pas mission de se substituer à des millions d'assurés pour jouer les comptables et légitimer une inégalité croissante dans l'accès aux soins.

Dans les deux minutes qui me restent,...

**M. le président.** Il ne vous en reste vraiment que deux !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... je vais soumettre à la sagacité de mes collègues la citation suivante dont M. Mandon identifiera certainement l'auteur : « Et vous, législateurs, souvenez-vous que vous n'êtes point les représentants d'une caste privilégiée, mais ceux du peuple français, n'oubliez pas que la source de l'ordre, c'est la justice, que le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le bonheur des citoyens, et que les longues convulsions qui déchirent les Etats ne sont que le combat des préjugés contre les principes, de l'égoïsme contre l'intérêt général, de l'orgueil et des passions des hommes puissants contre les droits et contre les besoins des faibles. »

Méditez, mes chers collègues, cette citation de Maximilien de Robespierre.

**Mme Simone Rignault.** Ah !

**M. Jean-Pierre Brard.** Evidemment, il vous donne encore des cauchemars ! (*Sourires.*) Pour notre part, nous en sommes les héritiers, les fils spirituels, madame, ne vous en déplaît ! Vous, vous êtes l'héritière de Marie-Antoinette ! Nous n'avons pas les mêmes valeurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Arnaud Cazin d'Honincthun.** C'est certainement plus agréable !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je n'ai pas prédit la même fin à ma collègue. Je suis personnellement opposé à ces méthodes expéditives !

Par conséquent, le Gouvernement doit, monsieur le secrétaire d'Etat, retirer son projet et accepter, avant que les salariés le lui imposent, un nouveau Grenelle sur la protection sociale, les services publics et l'emploi. Dans la perspective de celui-ci, méditez ce que disait Robespierre, cela peut vous être très utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur la question préalable ?

**M. Claude Bartolone.** Il n'a pu être que convaincu par tant d'éloquence !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** Je salue d'abord la performance de M. Brard, mais, au terme de sa très longue intervention, le Gouvernement reste opposé à l'adoption de cette question préalable, qui signifierait qu'il n'y a pas lieu de discuter de cette importante réforme et de la sauvegarde de la protection sociale.

**M. Claude Bartolone.** C'est pourtant ce qu'a fait le Sénat !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** En conséquence de quoi le Gouvernement demande à l'Assemblée de rejeter cette question préalable.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** Une fois de plus – j'allais dire une fois de trop –, j'ai été sensible aux qualités de l'orateur et à son endurance dans ce marathon d'une rhétorique politique par ailleurs fort contestable.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et j'ai noté la célèbre citation de Pierre Charron en lui trouvant d'autres applications : oui « les plus courtes erreurs sont toujours les meilleures », et j'ajouterai que la profondeur ne souffre guère la longueur. Grâce à Pierre Charron, dont le traité *De la sagesse* fut imprimé à Bordeaux,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Encore !

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** Quel symbole, en effet ! Grâce à Pierre Charron, disais-je, nous partageons la satisfaction de l'orateur.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je pense que la citation est contre-productive ! (*Sourires.*)

**M. Daniel Mandon, rapporteur.** Quel dommage qu'il en soit resté à une conception du pouvoir chère à Bismarck et à son terrible apophthegme *Beati possidentes* – heureux les possédants, voués ici à la vindicte. Quelle fixation ; elle frise parfois l'obsession ! Mais nous n'en attendions pas moins de la part de M. Brard. Et je me souviens de l'adage : attends-toi à tout et ne t'étonneras de rien, ainsi seras prémuni du venin.

Le propos, certes rude, eut au moins le mérite de ne point exiger d'études et de ne pas trop prolonger le débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Dans les explications de note sur la question préalable, la parole est à M. Hervé Novelli.

**M. Hervé Novelli.** Mes chers collègues, vous me pardonnerez de ne pas parler aussi longtemps que M. Brard, mais une extinction de voix m'empêche de le faire.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous n'avez rien à dire, c'est normal !

**M. Hervé Novelli.** Mais si, j'ai beaucoup de choses à dire ! Cela étant, je limiterai mon propos à l'essentiel.

Il est indispensable aujourd'hui que nous légiférions et donnions au Gouvernement les moyens d'aller à l'essentiel. Pourquoi ? Je ne referai pas le débat : tout le monde connaît les déficits actuels, les problèmes de financement de la protection sociale, lesquels pèsent sur l'emploi – et je note, monsieur Brard, que vous êtes peu attentif à mes propos lorsqu'ils concernent l'emploi, ce qui est bien dommage –, les problèmes de financement des futures retraites, financement qui, dans l'état actuel de la sécurité sociale, ne pourra pas être assuré, notamment pour les fonctionnaires – en cette matière aussi, n'en doutons pas, il faudra réformer.

Il n'est plus possible de différer les choses, comme cela a été trop longtemps le cas. Je voudrais ici pointer du doigt le manque de courage politique des gouvernements qui, de 1981 à 1993, ont été incapables de réformer la sécurité sociale. C'est pour cela que nous devons le faire aujourd'hui. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Claude Bartolone.** Et le Gouvernement Chirac ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Jacques Chirac ne va pas être content !

**M. Hervé Novelli.** Au regard de l'urgence, il est proprement surréaliste de nous demander de ne pas délibérer et de mettre près de neuf heures à nous le démontrer. Je stigmatise, là aussi, l'hypocrisie de l'opposition.

**Mme Muguette Jacquaint.** Il n'y a pas d'hypocrisie !

**M. Hervé Novelli.** Mais si, on ne peut pas passer autant de temps à nous expliquer que nous ne devons pas délibérer.

**M. Claude Bartolone.** Finalement, vous avez encore trop de voix !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vos électeurs apprécieront, monsieur Novelli !

**M. Hervé Novelli.** Parce qu'il y a aujourd'hui urgence, parce que nous avons pendant trop longtemps manqué de courage pour réformer un certain nombre de systèmes étatiques ou sociaux,...

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous n'en manquez pas pour piocher dans la poche des salariés !

**M. Hervé Novelli.** ... parce que nous devons stigmatiser l'hypocrisie et les tentatives de blocage de l'opposition, je demande à la majorité, au nom des groupes UDF et RPR, de repousser cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Julien Dray.** Pour une fois, M. Brard a fait mentir Montesquieu, selon lequel ce que les hommes politiques n'ont pas en profondeur, ils l'ont en longueur. Il a eu, durant toute sa longue intervention, la capacité, la patience et la pédagogie d'expliquer et de justifier pourquoi l'opposition mettait aujourd'hui en garde le Gouvernement contre les risques que ses décisions faisaient courir à notre pays.

Il est triste de voir que, malgré tous les arguments que nous avons développés, la majorité persiste dans l'erreur et continue à les repousser, en s'appuyant sur un certain nombre de stéréotypes et d'idées préconçues.

Aujourd'hui encore, l'ensemble des salariés de ce pays continuent, à travers différents mouvements, à s'exprimer et demandent que vous reveniez sur vos erreurs. Vous avez pris une mauvaise direction quant à la réforme de la protection sociale, et c'est ce que nous avons tenté de démontrer.

Nous aurions pu, grâce à une véritable discussion – mais cela n'a pas été possible –, proposer des solutions nouvelles qui ne remettent pas en cause notre système de protection sociale. Mais vous refusez cette discussion et persistez à dire que l'opposition n'a pas de propositions à faire, alors que, tout au long de ce débat, nous avons démontré le contraire.

Si, malheureusement, vous repoussez cette question préalable, mes chers collègues, je crains que vous ne preniez des risques quant au futur sommet social et aux différentes initiatives qui en découleront.

**M. Pierre Lellouche et M. Francis Delattre.** Des menaces ? Du chantage ?

**M. Julien Dray.** Voilà pourquoi nous vous proposons de voter cette motion de procédure. D'un certain point de vue, son adoption serait le geste qu'attendent tous ceux qui ont contesté votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable.

Je constate que le groupe communiste et le groupe socialiste votent pour.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## PRISE D'ACTE DE LA VACANCE D'UN SIÈGE

**M. le président.** Dans la séance du 2 octobre 1995, l'Assemblée avait été informée que la vacance du siège de député de M. Hubert Falco, élu sénateur dans le département du Var, ne serait proclamée, le cas échéant, qu'après la décision du Conseil constitutionnel sur la contestation dont faisait l'objet son élection.

J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant que cette requête a été rejetée par une décision en date du 15 décembre 1995.

En conséquence, en application de l'article L.O. 137 du code électoral, il est pris acte de la vacance du siège de député de M. Hubert Falco.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Eloge funèbre de Claude Vissac ;

Eloge funèbre de Hubert Bassot ;

Suite de la discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur le projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale :

M. Daniel Mandon, rapporteur (rapport n° 2451) ;

Discussion du projet de loi, n° 2436, portant création d'un fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi :

M. Charles Gheerbrant, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 2417).

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT